

CITÉ DE MAISONNEUVE

GREFFE

**Dossiers administratifs
thématisques**

Poteaux

24 avril 1889 - 21 juin 1917

P25/B1,269

346-11

1

LA VILLE DE MAISONNEUVE

346/99 & 03

Erection de poteaux par: The LACHINE RAPIDS HYDRAULIC
& LAND CO.

Droit de la Cie de faire telle érection
Opinion de l'Avocat L J S Morin
La Ville proteste contre la façon irrégulière et illégale
avec laquelle cette Cie érige des poteaux.

00000000000000000000000000000000

2 4 6

P25/B1,269

0 2



BUREAU DU SECRÉTAIRE

Téléphone Bell 6323
March. 1523

Dokane

Maisonneuve, 18 November, 1899. 189

The Great North-West And Telegraph Company,

Montreal.

346

~~1899~~

Gentlemen,

Will you be kind enough to remove your telegraph posts along the side walk on Notre-Dame Street in the Town of Maisonneuve. Before coming down to remove those posts ^{out} you will be kind enough to telephone to ~~the~~ Chief of Police, Mr. O'Farrell, (Tel. East 1299) in order to get instructions where to get those posts.

Yours truly,

J. E. Gagnon
Sec.-Tras.

of the Town of Maisonneuve.

Those poles are now the property
of the Lachine H.S.L. Coy

W. P. Farren
copy

Montreal 23 Nov 99

18 November, 1899.

The Great North-West And Telegraph Company,
Montreal.

462

462/99

Gentlemen,

Will you be kind enough to remove your telegraph posts along the side walk on Notre-Dame Street in the Town of Maisonneuve. Before coming down to remove those posts you will be kind enough to telephone to the Chief of Police, Mr. O'Farrell, (Tel. East 1299) in order to get instructions where to get those posts.

Yours truly,

Geo. Tran.

of the Town of Maisonneuve.

28th. November, 1899

The Lachine Hydrolic & Land Company,

Montreal.

462/99

Gentlemen,

Will you be kind enough to remove your telegraph posts along the side walk on Notre-Dame street in the Town of Maisonneuve. Before coming down to remove those posts will you be kind enough to telephone to our chief of Police, Mr. O'Farrell, (Tel. East 1299) in order to get instructions where to get those posts.

Yours truly,

Sec.-Treas.

W. J. Enniss
of the Town of Maisonneuve.

en partie envoi à K. K.
11/11/99

X 2 4 6

P25/B1,269

0 5



Montreal Electric Light, Heat and Power Company Limited

Supplying current for
ELECTRIC LIGHT,
POWER & HEAT.
in Montreal and Vicinity.

Telephone No 1745.

FRANCHISES CONTROLLED
BY THE COMPANY
ST. HENRI.
ST. CUNEGONDE.
WESTMOUNT.
ST. LOUIS.

Special facilities for
Supplying Cities and Towns
WITH PLANS & ESTIMATES FOR
ELECTRIC LIGHT,
POWER AND
STREET RAILWAYS.
on the Franchise System & desired.

DEC. 11/99.

N. G. ECREMENT ESQ.

462/99 SEC. TREAS. TOWN OF MAISSEONEUVE.

Dear Sir:-

We beg to advise you that we have moved the telegraph posts along the side walks on Notre Dame Street in the Town of Maisseoneuve in accordance with your letter of the 29th ulto., and as instructed by your Chief of Police Mr. O'Farrell.

Yours truly,

ReKeesel
GEN'L SUP'T.

TAILLON, SOEUR & ROBIN

BUREAU DE M. LE MAIRE
DE LA VILLE DE MONTREAL
15 JANV. 1903.

Mr. L.J.S. Morin, Avocat,
462/903
Montréal.

Mon Cher Monsieur,-

Veuillez trouver sous pli des documents concernant une demande de la Lachine Rapide Hydraulic & Land Co. pour érection de poteaux dans les rues de cette Ville, et nous dire si cette Compagnie a le droit d'ériger des poteaux dans les rues de cette Ville comme elle le prétend, sans la permission du Conseil et si oui, dans quelles conditions.

Une réponse à votre prochain loisir obligerait

Votre très humble serviteur

W.P. Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

2 4 6

P25/B1,269

0 7

MON, BONIN & MORIN

AVOCATS

Mons. L. O. TAILLON, C. R.
J. ALEXANDRE BONIN, C. R.
L. J. G. MORIN.

TELEPHONE DELL (MONTREAL) 210-4227

EDIFICE DE LA "BANQUE D'EPARGNE"
1ER ETAGE, CHAMBRES NOS 6, 7 & 8
180 RUE ST-JACQUES.

66/6

MONTREAL,

21 Janvier

1903.

Monsieur M. G. Ecrement,

462/103
Secrétaire-Trésorier de la
Ville de Maisonneuve.

Cher Monsieur,

Je réponds à votre lettre du 15 Janvier courant,
concernant le droit de la Lachine Rapids Hydraulic & Land Co.,
pour l'érection de poteaux dans les rues de la Ville.

J'ai examiné le statut de la Province de Québec 55
56, chap. 77, auquel réfère une lettre du 13 Décembre dernier, du
Directeur Gérant de cette Compagnie à votre adresse, lequel statut
a constitué en corporation la Compagnie d'éclairage et de pouvoir
moteurs de St. Henri. Cette loi a été modifiée en 1893, par la 56
Vict. chap. 78, changeant le nom de la Compagnie d'éclairage et de
pouvoir moteurs de St. Henri, en celui de Standard Light & Power Co.

Par la clause 6 de ce statut 56 Vict. chap. 78, je
constate qu'en effet, la Compagnie Standard Light & Power Co., de
laquelle la Compagnie Lachine Rapids Hydraulic & Land Company pré-
tend détenir ses droits pour l'érection de poteaux etc., dans les
rues a en effet le pouvoir "d'ériger à la surface du sol, toutes
constructions nécessaires, y compris les poteaux et tous supports

AVOCATS

MR. L. O. TAILLON, C. R.
J. ALEXANDRE BONIN, C. R.
L. J. G. MORIN.EDIFICE DE LA "BANQUE D'EPARGNE"
1ER ETAGE, CHAMBRES NOS 6, 7 & 8
180 RUE ST-JACQUES.

MONTREAL.

NO 3.

pour la conduite des fils et de l'électricité, ou d'autres pouvoirs moteurs le long ou en travers des chemins publics et grands chemins, ou au-dessus de tous cours d'eau dans la province, sujet aux dispositions de la section 17 de cette loi, et pourvu que le public ne soit pas gêné dans l'usage de ces chemins ou cours d'eau que la navigation n'y soit pas interrompue, et que le conseil municipal des cités, villes ou villages constitués en corporation, s'il le juge nécessaire, ait le droit de surveiller et de prescrire la manière dont ces rues, routes ou grands chemins seront ouverte pour l'érection des poteaux, ou la pose des fils souterrains et pourvu aussi que la surface de ces rues soit dans tous les cas rétablie dans son état primitif par la compagnie et à ses frais, aussi bien que possible, et que ces fils puissent être coupés dans le cas où la chose deviendrait nécessaire pour éteindre les incendies, sur l'ordre du chef de la brigade du feu, auquel cas la Compagnie n'aura droit à aucune compensation pour la perte de ces fils; mais si les fils sont coupés, la compagnie ne sera pas tenue responsables, à l'égard des consommateurs d'électricité, de l'interruption ou non-exécution des contrats pouvant en résulter."

Cependant, comme tempérément à ses pouvoirs exorbitants, je dois vous dire que la section 25 de la 55 56 Vict, chapt.

X 2 4 6

P25/B1,269

□ 4

AVOCATS

Mons. L. O. TAILLON, C. R.
J. ALEXANDRE BONIN, C. R.
L. A. S. MORIN.

EDIFICE DE LA "BANQUE D'EPARGNE"
1ER ETAGE, CHAMBRES NOS 6, 7 & 8
180 RUE ST-JACQUES.

MONTREAL,

MO 3.

77, déclare que "tous les priviléges conférés par la présente loi ne pourront être exercés par la compagnie qu'en se conformant aux règles et règlements qui peuvent exister ou être adoptés par les autorités municipales à cet égard."

Alors les règlements adoptés par la Ville dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés par sa charte, concernant soit l'érection des poteaux ou soit la surveillance etc., etc concernant cette compagnie devraient être respectés à l'encontre même des divers statuts que j'ai cité. Le statut qui donne à la Lachine Rapids Hydraulic & Land Co. les droits conférés à la Standard Light & Power Co est la "

Espérant que ces recherches et explications vous donneront satisfaction,

Croyez-moi,

Votre dévoué,





S. B. BURLAND, Pres.

ALEX. FRASER, Vice-Pres.

W. W. WALDANK, B.A.S.C.E. Mgr.

Lachine Rapids Company

Supplying current for
ELECTRIC LIGHT,
POWER & HEAT.
in Montreal and Vicinity.

Telephone No 1745.

FRANCHISES CONTROLLED
BY THE COMPANY
ST. HENRI.
ST. CUNEGONDE.
WESTMOUNT.
ST. LOUIS

Special facilities for
Supplying Cities and Towns
WITH PLANS & ESTIMATES FOR
ELECTRIC LIGHT,
POWER AND
STREET RAILWAYS.
in the franchise System if desired.

Head Office
38 Victoria Square

Montreal.

November 1st 1902

Dictated by W. McL.W.

To the Mayor and Council

TOWN OF MAISONNEUVE.

462/12

Gentlemen,-

We contemplate in the near future, being able to supply large quantities of power, and induce manufacturers to establish themselves in your town.

In order to save continually writing for each individual pole that we require located in your streets, will you kindly instruct your engineer or road inspector, to locate poles for us upon our application to him.

The Lachine Rapids Company is getting a large quantity of power from The Shawinigan Water & Power Company, and the substation in your town, is now nearing completion.

This Company, has its pole rights in streets etc., from The Standard Light & Power Company. *SL&P 1893*.

At present, we would like locations on Ontario Street from the City limits to D'Orleans Street and on the west side of D'Orleans Street north to the new substation. On the east side of D'Orleans Street from the station to St. Catherine St.

Yours truly *Wm. W. Waldank*
Man. Director

5 Déc. 1902.

The Lachine Rapids Hydrolic & Land Co.,

Montréal.

Messieurs,-

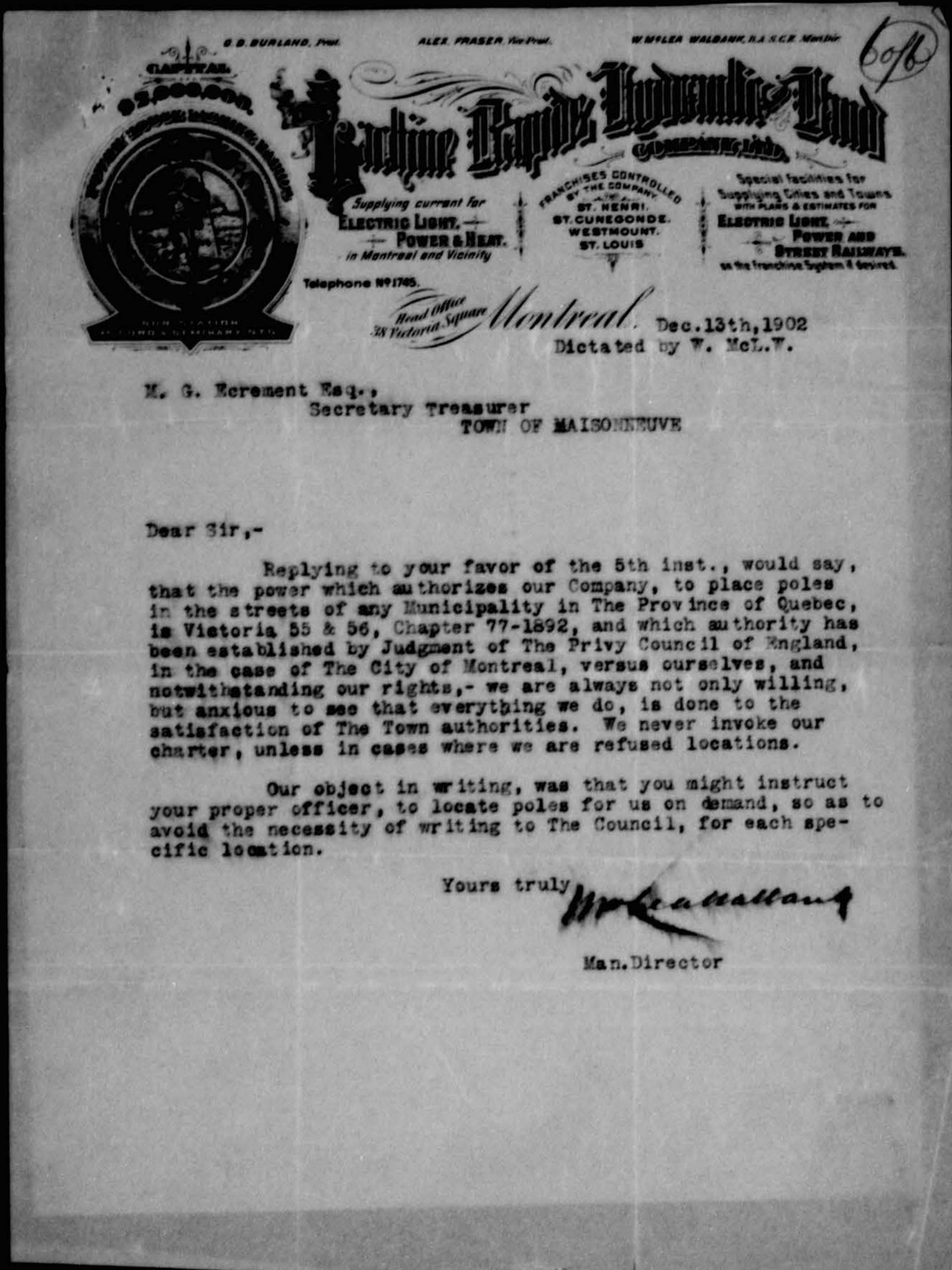
J'ai soumis la vôtre du 13 novembre dernier au Conseil de cette Ville et j'ai l'honneur de vous dire que ce dernier m'a prié de vous dire que la Ville n'est pas prête à vous laisser ériger des poteaux dans les rues de cette Ville,
462/12 ou à laisser ceux qui y sont érigés sans que vous démontriez à la Ville les pouvoirs qui autorisent votre Compagnie de planter ces poteaux sans la permission du Conseil.

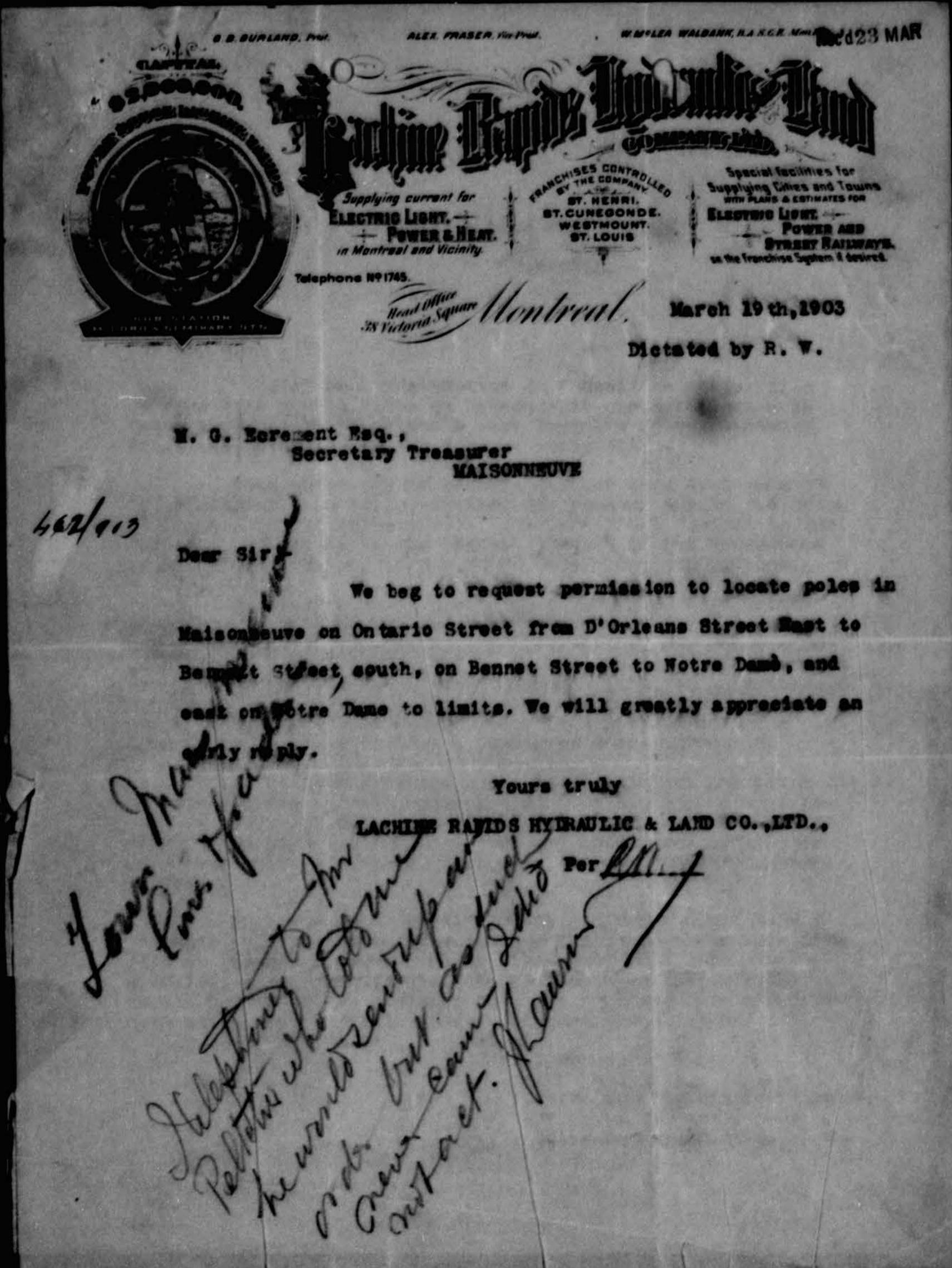
Conséquemment si vous voulez bien nous dire en vertu de quels pouvoirs vous avez obtenu cette permission de planter des poteaux dans les rues de cette Ville en indiquant les actes, conventions, statuts ou autres documents s'y rapportant, nous donnerons instructions à notre surintendant des travaux de localiser les poteaux que vous désirerez ériger dans les rues de cette Ville.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

W.P. Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.





5 Juin 1903,

462/903

The Lachine Rapids Hydraulic & Land Co.,

Montréal.

Messieurs,-

J'ai reçu instruction du Conseil de cette Ville de vous dire que la Ville de Maisonneuve proteste contre la façon irrégulière et illégale avec laquelle Votre Compagnie érige ses poteaux dans les rues de cette Ville.

Vous savez que le 19 mars dernier vous avez demandé la permission à la Ville d'ériger des poteaux sur la rue Ontario depuis la rue Orléans en allant vers l'est jusqu'à la rue Bennett, au sud de la rue Bennett jusqu'à la rue Notre-Dame et ensuite à l'est de la rue Notre-Dame jusqu'aux limites.

Vous savez aussi que lorsque vous avez fait cette demande, les poteaux que vous demandiez la permission de poser étaient en partie posés. Ce n'est pas là une manière légale d'agir envers cette Ville. Cette dernière entend que ces érections de poteaux se fassent suivant la loi et que votre Compagnie donne avis à la Ville avec un temps suffisamment raisonnable avant qu'elle puisse ériger des poteaux afin que nous ayons le temps de communiquer avec notre ingénieur.

Il va sans dire aussi que la Ville n'est pas tenue de vous fournir ces alignements à ses frais. Si vous avez besoin de ces alignements la Ville sera prête à vous les donner en par vous payant à son ingénieur les honoraires qu'il chargera, car notre ingénieur n'est payé ici que lorsqu'on l'emploie.

En conséquence veuillez vous conformer à cet avis à l'avenir. Il va sans dire aussi que les poteaux que vous avez plantés jusqu'à présent dans la ville sont sous votre responsabilité; s'il arrivait quelques accidents ou que la Ville aurait besoin de les déplacer pour les replacer dans l'alignement de la rue, la Ville vous en tiendra responsables.

J'ai l'honneur d'être

votre très humble serviteur
Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

346-1-2

2

LA VILLE DE MAISONNEUVE

346/900 à 09

Erection de poteaux par: LA CIE DE TELEPHONE DES MARCHANDS

Déplacement de certains poteaux nuisibles.

1914:Lettre de Bell Telephone désirant enlever certains poteaux appartenant à la Cie.Ci-dessus.

2 4 6

P25/B1,269

F.-X. MORIN.
President.

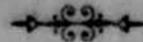
JOËL LEDUC,
Vice-Président.

L. E. BRAUCHAMP,
Trésorier.

16/9/96 LA COMPAGNIE DE TELEPHONE DES MARCHANDS
DE MONTREAL (LIMITÉE.)

Bureau: 81 Rue St. Jacques.

J. M. MARCOTTE,
Secrétaire.



Montreal, 15 Sept 1896

346/96 W. J. Laramée Esq. Recs,
Ville de Laramée

Cher Monsieur,

Je suis chargé par le Président
de vous demander une réponse, à votre
demande de planter des photophores dans les
rues de votre ville, pour y eniger un réseau
Téléphonique.

Priez cordialement
J. M. Marcotte



4/10/96
L. MOISAN.
President.

JOËL LEDUC,
Vice-Président.

L. E. BEAUCHAMP,
Trésorier.

LA COMPAGNIE DE TELEPHONE DES MARCHANDS
DE MONTREAL (LIMITÉE.)

Bureaux: 81 Rue St. Jacques.

J. M. MARCOTTE,
Secrétaire.

Montreal, 26 Sept 1896

M. G. Écomont Des Lacs,
Ville de Vaudreuil

346/96 Cher Monsieur.

J'ai soumis votre lettre du 18
coh au Bureau de Direction, qui me charge
de vous informer, que notre institution n'a
de plantes des protéines que vous partez en
il y aura besoin pour le service des abonnés.

Tous nos employés n'ont de plus cours que
quarante cinq pieds. 7 pences au petit bout
et quand il y a recouvre, 50.60. 70. 75. jusqu'à
100 pieds, tel que nous l'avons fait ici. La distance
ordinaire entre chaque protéine est ordinairer
de 120 pieds. Nous ne pouvons vous fournir
de plan maintenant, car nous ne savons pas
ce qu'il sera dans nos abonnés.

Veuillez à v.v.j. faire considérer notre de-
mande de suite, afin que nous puissions faire
nos travaux sans plus de retard.

Votre bien dévoué
J. M. Marcotte Secy

FRED'R. WYLD,
President.

R. W. ELLIOT,
Vice-President.

HON. A. W. OGILVIE,
Consulting Director.

SCOTT & WALMSLEY,
Managers & Underwriters.

PROVINCE OF QUEBEC OFFICE, 1698 NOTRE DAME ST., MONTREAL

WILLIAM DARLING, Local Underwriter.

Telephone No. 1820

Montreal,

30 July 1097

PLEASE PERUSE PRINTED MATTER ON OTHER SIDE OF THIS SHEET

To the Secretary

Town of Maisonneuve

346/97 Dear Sir

The Merchants Telephone Co
have purchased and paid for the
balance of the poles & wires arms remaining
in your town & which were erected by the
Royal Electric Co.,

Yours faithfully

Wm Darling

Special agent

General Electricity Co.

Established 1886.

The Fire Insurance Exchange Corporation.

STOCK AND MUTUAL.

Head Office, 32 Church St., Toronto, Ont. Province of Quebec Office, 1698 Notre Dame St., Montreal.

DIRECTORS

DARLING, A. (Messrs. Wyld, Grasett & Darling); EBY, JOS. F. (The Eby, Blain Co., Ltd.); ELLIOTT, ROBT. W. (Messrs. Elliott & Co.); HAMILTON, WM. B. (Director Bank of Commerce); MCKINNON, S. F. (Messrs. S. F. McKinnon & Co.); OGILVIE, HON. A. W., Senator, Montreal; SPINK, JOHN L. (Vice-Pres. Millers & Mfrs. Insurance Co.); WYLD, FREDK. (Director Standard Bank, etc.); WOOD, A. T., M.P. (Messrs. Wood, Valance & Co., Hamilton); SCOTT & WALMSLEY, Managers and Underwriters.

—AIMS—

THIS Corporation was organized in 1886 expressly for the purpose of insuring Warehouses, Manufacturing Industries and contents.

The primary object being to give protection against loss by fire at a minimum cost consistent with absolute security.

The System adopted has been to inspect all risks before acceptance, and fix the rate to be exacted equitably in accordance with the hazard assumed.

—RESULTS—

This Corporation's nine years' record is unequalled by any of our competitors in Fire Underwriting, as the following extract from the minutes of the Annual Meeting, held on February 24th, 1896, demonstrates :

The President, in moving the adoption of the Report, said—

There are a few facts in connection with the Statements we have before us to which I desire to draw your special attention.

Notwithstanding the disastrous conflagrations in this city last year, we now have of Surplus Assets alone 1.34 per cent. of the amount of Insurance in force ; whereas the total assets of other companies (as compiled in the Blue Book), including paid-up capital, amounts to an average rate of only 1.40 per cent. of their insurance in force.

Taking the total premium income of all companies from 1887 to 1895 inclusive, we find that their average loss and expense rate combined was 97.97 per cent. of their income, being about 12 per cent. in excess of this Company's combined loss and expense rate, which was for the same period only 86.01 per cent. of our income.

One more very noteworthy fact is, that our Policy-holders paid other Companies they insured with, a premium rate 25 per cent. more than the premium exacted by the Fire Insurance Exchange Corporation.

FIRE WASTE.

Oily waste, rubbing rags, etc., are frequent causes of spontaneous combustion, and are to be found in every factory or building having a hoist or elevator in it. Such dangerous articles should be placed at once in a self-closing, fire-proof waste can.

Sawdust, or other inflammable material, should not be used to absorb oil or water drippings ; metal drip-pans are alone permissible.

Oil in cans should be kept only on brick, iron, zinc, or tinned floors.

Openings in walls around shafting or pipes should be closed so as to prevent the spread of fire.

Open stairways, well-holes, or skylights should be protected with doors.

Worthless packages, packing and refuse of every description should be immediately burned up or removed from the building.

Ashes should never be put in wooden or inflammable receptacles ; metal ash cans should only be used.

Where stoves are used the floor should be covered with iron, zinc or tin, to extend at least two feet from the circumference of the stove. The bottom of the stove should be at least six inches from the floor, and the pipes should be well jointed, and riveted at both ends, and strongly wired.

Gas brackets should be made rigid, and covered with safety guards when danger in coming in contact with merchandise exists ; where liable to swing against wood it should be protected by metal.

Steam pipes should never rest on or come in contact with wood, and should always have metal collars where passing through floors.

FIRE PAILS.

More fires are extinguished with pails of water than by any or all kinds of apparatus combined ; they are always ready, simple and effective. The official returns furnished by the New York Fire Commissioner for six consecutive years demonstrated that out of 13,255 fires, 8,453 were extinguished by pails of water, an average of 64 per cent. of the whole number.

The only competitor at the early stage of a fire is the automatic sprinkler, and are even preferable, as the incipient fire can be extinguished with the pails before the sprinkler opens, thus saving needless water damage.

The best fire pail is that made of galvanized iron, and can be procured for the trifling cost of \$2.50 per dozen.

In an ordinary mercantile building, 50 feet frontage and 150 feet in depth, 12 pails should be kept on each floor, and proportionately more with increase of size.

Barrels of salted water should also be kept when practicable, in convenient places throughout the building : oil or pork barrels are the most serviceable, and can be procured, nicely painted, at the nominal cost of \$1.00 each.

To prevent freezing and preserve odorless, there should be added to each cask 75 pounds of common salt, which, in the coldest weather, should be stirred morning and evening, leaving the stirring stick in the barrel.

No inspection made by the underwriters, and no expenditure for expensive apparatus can take the place of Care, Order, and Cleanliness, which are the most important factors in preventing fire.

As no canvassers are employed dealing directly with the assured, those desirous of availing themselves of the advantages offered by this Corporation will please address,

WILLIAM DARLING,

1698 NOTRE DAME STREET,

MONTREAL.

TELEPHONE NO. 1120

A. S. HAMELIN,
President.

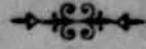
J. E. BEAUDOIN,
Vice-President.

L. E. BRAUCHAMP,
Tresorier.

P. Beane

LA COMPAGNIE DE TELEPHONE DES MARCHANDS DE MONTREAL.

Bureau: 83 Rue St. Jacques.



TELEPHONE NO. 430.

J. M. MARCOTTE,
Secrétaire.

*34/1
14/5/900*

Montreal, 14 Mai 1900

Mr. G. Ecrument *au sec tres.*
539 Maisonneuve,

Monsieur.

Vous avous besain de planter
des poteaux sur la Rue Lelourneau de
la Rue Ste Catherine aux limites nord.

Veuillez s.v.p. donner ordre à votre
ingénieur, de s'entendre avec notre contre-
maître pour les localises.

Bien cordialement.

LA CIE DE TELEPHONE DES MARCHANDS

14/5/900

*J. Marcotte
sec*

La Compagnie de Telephone des Marchands

DE MONTREAL.

BUREAUX : 88 RUE ST. JACQUES.

TELEPHONE NO. 430.

Montreal, 4 Oct 1000
642 910

M. J. Eremont Sec lec des
Maisonneuve,
Louvain.

Tous avons besoin de
planter des poteaux dans la
rue Eustache

de la Rue L'Assomption
à la " Orleans.

Veuillez nous dire à quelle hauteur
nous de l'intendre avec notre
Contrat pour les localisat-

Vos bien devouies.

LA CIE DE TELEPHONE DES MARCHANDS

(LIMITÉE)

*Abdarents /
secy*

B. MAIL PAID
RECORDED

Montreal Street Railway Co.

F. L. WANKLYN,
MANAGER & CHIEF ENGINEER.

Montreal May 16, 1902.

#995.

The Corporation of Maisonneuve,
847/902 Maisonneuve, Montreal.

Dear Sirs:-

There is a pole at the corner of Latourneux Ave. and St. Catherine St. in your Municipality belonging to the Merchants Telephone Co. which prevents our large side entrance cars from turning at that point. I have taken the matter up with the Merchants Telephone Co. and they tell me that they are willing to have the same removed if they can get permission from you. I shall be glad therefore, if under the circumstances you will see your way to granting the desired permission.

Yours very truly,

F.L. Wanklyn
General Manager.

20 Mai 1902.

La Compagnie du Téléphone des Marchands,

Montréal.

849/902

Messieurs,-

Le Compagnie des Chars Urbains de Montréal se plaint qu'un de vos poteaux situé au coin des rues Letourneau & Ste-Catherine de cette Ville, nuit à la circulation de ses chars.

Conséquemment vous voudrez bien changer ce poteau de place de manière à ce qu'il ne soit plus nuisible.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

X 2 4 6

P25/B1,269

2 4

22 Mai 1902.

Montreal Street Railway Co.,

Montréal.

Messieurs,-

847/902

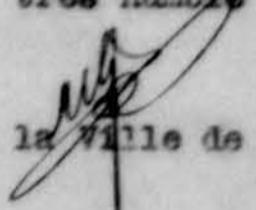
Sur réception de la vôtre du 16 courant j'ai immédiatement donné la permission à la Compagnie du Téléphone des Marchands de reculer le poteau dont vous vous plaignez et qui est situé au coin des rues Letourneau & Ste.Catherine de cette Ville. Un des représentants de la Compagnie, Mr. Guérin, est venu aujourd'hui me dire que le poteau en question est dans la ligne de la rue et qu'il ne peut le changer de place sans encourir une certaine dépense que la Compagnie n'est pas prête à payer.

En conséquence si vous voulez supporter le coût de déplacement des poteaux nécessaires à ce changement, je donnerai immédiatement instruction à la Compagnie du Tél. des Marchands de reculer le poteau en question.

Espérant une réponse sous peu,

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur,


Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

Rec'd 27 MAI

Montreal Street Railway Co.

F. L. WANKLYN.
GENERAL MANAGER.

Montreal. May 23, 1902.

#995.

Rebours
W. G. Ercemont, Esq.,
Secretary Treasurer,
Town of Maisonneuve,
Maisonneuve.

IN YOUR REPLY REFER TO

Dear Sir:-

F47/902
I am in receipt of yours of the 22nd inst. re pole
belonging to the Merchants Telephone Company at the corner
of Letourneau Avenue and St. Catherine St.

When I first took up this matter with the Merchants
Telephone Company, I asked them to advise me how much it would
cost to do this work, as it was our intention to pay for the
same. They replied saying that your Municipality would not
grant the permission. I am quite willing to pay for this,
provided that they advise me as to the estimated cost of doing
the same.

I would not trouble you about this matter but it
is of real importance that it should be attended to, as other-
wise traffic may be seriously blocked.

Yours truly,

F. L. Wanklyn
General Manager.

A. S. HAMELIN.
Président.

J. E. BRAUDOUIN,
Vice-Président.

A. S. DEMISLE
Trésorier.

LA COMPAGNIE DE TELEPHONE DES MARCHANDS
DE MONTREAL.

Bureau: 83 Rue St. Jacques.

J.-M. MARCOTTE,
Secrétaire.

♦♦♦♦♦

TELEPHONE NO. 438.

Montreal, 12 Sept. 1902

M. G. Lacombe Secrétaire de la
Coopération des marchands.

642/112

Cher monsieur,

Nous avons besoin de planter deux
potiers rue Notre Dame entre les Avennes Lasalle
& Viger. Veuillez donc apporter quelques
points de localisation de ces dits potiers.

En ce faisant vous obligez un beaucoup

Votre dévoué et

J.-M. Marcotte
Secrétaire

2 4 6

P25/B1,269

2 7

THE MERCHANTS TELEPHONE COMPANY
OF MONTREAL.

J. N. CULBERTSON,
Pres. & Gen'l Mgr.
JOSEPH MOISAN,
Sec. & Treas.

→ 5104 ←

Montreal, 12 mars - 1904

Monsieur le Secrétaire de
La Ville de Montréal.

643/904

6 ter brassiers.

Nous avons l'intention de bâti un
ligne téléphonique sur Ste Catherine, (côté nord) de l'
avenue L'Étang au bout des limites de la Ville.

Vous nous obligerez beaucoup en nous localisant
les poteaux pour cette ligne.

Vos dévoués etc.

THE MERCHANTS TELEPHONE
COMPANY OF MONTREAL.

*J. Culbertson,
J. Moisan,*

Reponse des adresses à Valois *ff*

29 Oct. 1908.

Compagnie de Téléphone des Marchands,

Montréal.

Messieurs,-

Re déplacement de poteaux nuisibles.

647/909
Il existe sur la rue Jeanne d'Arc, côté ouest vis-à-vis la ruelle en arrière de la rue Lafontaine un poteau qui nuit à l'entrée libre de la ruelle et aussi un autre poteau au coin nord-ouest des rues Lafontaine & Jeanne d'Arc qui se trouve dans le trottoir de la rue. Comme ces poteaux vous appartiennent vous voudrez bien s.v.p. les enlever ou les reculer de manière à ce qu'ils soient dans la ligne entre le trottoir et la rue et vis-à-vis la ligne de séparation des lots.

Esperant que vous y verrez sans délai,

J'ai l'honneur d'être

votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la ville de Maisonneuve.

31 Mars 1914.

Bell Telephone Coy.,

City.

Gentlemen:-

Re: Montréal's Telephone Coy's poles.

3416/14
Your letter dated 20th. March 1914, has
been read to the Council of this City, at its meeting
of the 25th of the same month and then referred to our
Mr. Gaspéau, of Police Station #2, for inquiry and re-
port.

I remain

Young Emily

JW Ass. Sec. Treas
of the City of Maisonneuve.

/AT/

2 4 6

P25/B1,269

3 0

31 Mars 1914.

M. D. Gampau,
Dept. d'Alarme,
Maisonneuve.

Mon cher monsieur,-

346/14

Re: Enlèvement de poteaux
appartenant à la Cie. Tel. &
des Marchandises.

Je vous transmets sous pli une
lettre du Bell Telephone Coy., en date du 20 mars cou-
rant, laquelle désire enlever certains poteaux appa-
tenant à la Compagnie du Téléphone des Marchandises, sur la
rue Ernest, côté nord, à l'est de l'Avenue Desjardins.
Le Conseil vous a renvoyé cette lettre avec instructions
de faire rapport à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être

votre très humble serviteur

Ass. Sec. Trés.


1219 Côte de Maisonneuve.

/AT/

MAISONNEUVE

Documents, 346-1-3.

CIE DES TRAMWAYS DE MONTREAL. Poteaux

Avis donné à la Cie de déplacer ou d'enlever certains poteaux.

Demande à la Cie de placer ses poteaux au centre des rues. Amélioration jugée impossible par suite de l'étroitesse de celles-ci.

Ref.: item 4.

*Archives Municipales
de Montréal.*

Si vous vous déparez de ce document veuillez en prévenir sans retard
L'ARCHIVISTE

If transmitting this document to another party please, without delay, advise the ARCHIVIST

10000

Montreal Street Railway Co.

Street Railway Chambers

F. L. WANKLYN.
MANAGER & CHIEF ENGINEER

574 CRAIG STREET.

Montreal April 18, 1898.

M. G. Erement, Esq.,

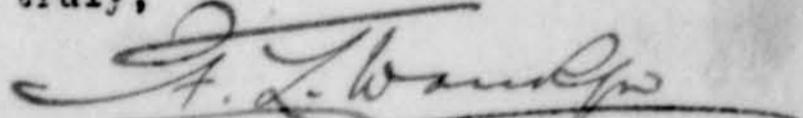
346
48/98
Secretary-Treasurer, TOWN OF MAISONNEUVE,

Maison neuve, Que.

Dear Sir:-

In reply to yours of the 12th inst. I beg to say
that the pole in question that you complain of as being a
nuisance to your reel and patrol waggons has been removed.

Yours truly,


MANAGER & CHIEF ENGINEER.

Montreal Street Railway Co.

Street Railway Chambers

574 CRAIG STREET.

Office of
THE SECRETARY

Bellefontaine

Montreal Oct 11, 1898.

M.G. Erement, Esq.,
Secretary-Treasurer,

TOWN OF MAISONNEUVE.

346
30/98

Dear Sir:-

I am directed to acknowledge receipt of your letter of the 6th inst., addressed to this Company and referring to protest served upon us last month. In reply I have to say that our poles are located in accordance with instructions given to us by your Chief of Police, and that the curves are properly constructed in accordance with the best known and accepted practice, and cannot be changed.

Yours truly,

Martin W. Wall

SECRETARY.

Pokane M.S.H.

7 Juillet 1889 .

Montreal Street Railway Co.

Montreal.

Gentlemen,-

340/00

I have been instructed by the road committee
to ask you to remove the pole near MR. J. B. Lepine's
property which is in the side walk.

Hoping that you will remove this pole immediate-
ly.

I remain,

Yours very truly

J. F. Gouverneur, Mayor
of the Town of Maisonneuve.

340 4 791

2 4 6

P25/B1,269

3 5

Montreal Street Railway Co.

346/99

F. L. WANKLYN,
MANAGER & CHIEF ENGINEER.

Montreal, July 10, 1899.

M.G. ECREMENT, Esq.,
Sec'y-Treas., Town of Maisonneuve,
Maisonneuve, Que.

Dear Sir:-

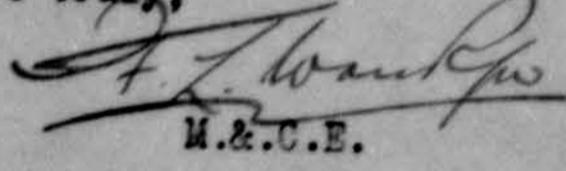
I am in receipt of your
three letters under date of 7th July,
re: Pole near J.P. Lepine's property;

Construction of drain on Notre Dame
St., on Viau's property and Snow
agreement.

These matters will be duly
considered, and I will communicate
with you again concerning same.

Yours truly,

M.


F. L. Wanklyn
M.&C.E.

26 Juillet 1888.

346
300/88

Montreal Street Railway Co.,
Montréal.

Messieurs,-

A la demande de Mr. Riendeau, veuillez donc, s'il vous plaît, mettre dans la ligne Sud-Est de sa maison, érigée sur la rue Letourneau de cette Ville, le poteau qui se trouve dans le milieu du terrain en face de la dite maison.

Esperant que vous voudrez bien vous conformer à ceci immédiatement,

Veuillez ne croire,

Votre très humble serviteur,

J. G. Emery
de la Régie de Maisonneuve.

18 Septembre

Mr. J.L. Cédras, Avocat,

Maisonneuve

Mon cher Monsieur,

Vous trouverez sous pli deux lettres de Mr. Trefflé Dudevoir, l'une en date du 24 Août 1898 et l'autre en date du treize Septembre courant. Par ces deux lettres Mr. Dudevoir se plaint de l'existence en face de sa propriété des poteaux plantés là pour supporter les fils électriques de la Compagnie des Chars Urbains de Montréal. Par sa lettre du 13 courant, il se plaint de plus que l'eau des rues s'infiltra dans la cave de sa maison. Ces deux lettres ont été soumises au Conseil de cette Ville et ce dernier me prie de vous demander:

1o. Est-ce que le Conseil de la Ville de Maisonneuve peut forcer la Compagnie des Chars Urbains de Montréal à enlever ses poteaux pour les mettre ailleurs?

2o. Dans le cas où votre réponse à la question précédente serait négative, est-ce que Mr. Dudevoir aurait le droit contre la Ville de faire enlever ses poteaux ou est-ce qu'il aurait un recours en dommages contre la Ville si elle n'enlève pas ses poteaux? et

3o. Est-ce que la Ville est responsable des dommages que cause l'eau des rues qui s'infiltra dans la cave de la maison de Mr. Dudevoir?

Une réponse pour demain soir obligerait beaucoup,



BUREAU DE
J. L. CÉDRAS,
AVOCAT DE LA VILLE.

TÉLÉPHONE BELL MAN 2775
" EAST 1923
" MARCHAND 1923

WLB/H
Maisonneuve, 1er Octobre

189

3H6 Monsieur M.G. Ecrement, N.P., Sec-Trés.,

397/11 Ville de Maisonneuve.

Mon cher Monsieur

J'ai l'honneur d'accuser réception de la vôtre me demandant mon opinion sur les questions suivantes:

1e.-Est-ce que le Conseil de la ville de Maisonneuve peut forcer la Cie des Chars Urbains à enlever ses poteaux pour les emporter ailleurs?

En vertu de la clause 2 du contrat passé entre la Ville et la Cie, le 27 Mai 1893, cette dernière a le droit de poser et maintenir dans les rues des poteaux soutenant des fils qui transportent la puissance électrique. La clause suivante (N° 3) mentionne que ces travaux, y compris leur localisation, devront être faits suivant les règles de l'art, sous la surveillance du Conseil. La clause 23 édicte que tous les travaux devront être faits à l'entière satisfaction du Conseil.

Il suit de là que si les travaux ne sont pas faits et si les poteaux ne sont pas posés à l'entière satisfaction du Conseil vous avez droit de prendre, au maximum contre la Cie, toutes procédures, ou de les enlever après notification..

En réponse à la question suivante, c'est à savoir: "2e.-
Quelle est votre réponse à la question précédente?"



BUREAU DE
J. L. CÉDRAS,
AVOCAT DE LA VILLE

TÉLÉPHONE BELL MAIN 2776
" EAST 1523
" MARCHANDS 1523

Maisonneuve,

189

2e.-Dans le cas où votre réponse à la question précédente serait négative, est-ce que Mr Dudevoir aurait le droit contre la Ville de faire enlever ces poteaux, ou est-ce qu'il aurait un recours en dommages si elle n'enlève pas ces poteaux?

Mr Dudevoir a recours contre la ~~Ville~~ Ville pour tous ~~dommages~~ dommages, de quelque nature qu'ils soient; mais la ville a un recours en garantie contre la Compagnie..

A la troisième question: "3e.-Est-ce que la Ville est responsable des dommages que cause l'eau des rues qui s'infiltra dans la cave de Mr Dudevoir?" je vous réponds que oui; mais si cela dépend de la defectuosité des travaux de la dite Compagnie vous avez contre elle votre recours en garantie.

Votre bien à vous

X 2 4 6

P25/B1,269

4 0

3446
3471/99

25 septembre, 1889.

MR. T. DUDEVOIR,
Maisonneuve.

Mon Cher Monsieur,

La vôtre au conseil de cette ville a été
lue à son assemblée du 13 courant. Le conseil a décidé à
cette assemblée de demander l'opinion de l'avocat de la vil-
le à ce sujet. S'il est pris d'autres procédés à l'avenir,
je vous en préviendrai.

J'ai l'honneur d'être,

votre très humble serviteur

Edouard
de la Ville de Maisonneuve.

Montreal Street Railway Co.

Street Railway Chambers

F. L. WANKLYN.
MANAGER & CHIEF ENGINEER.

574 CRAIG STREET.

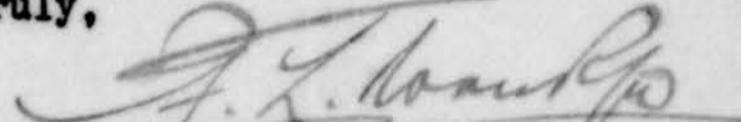
Montreal. Dec. 8, 1899.

346
102/99 M.G. Morement, Esq.,
Secretary-Treasurer,
Maisonneuve, Que.

Dear Sir:-

I understand that your Chief of Police has requested us to move back to a new street line nine of our poles on Notre Dame Street, in your Municipality. Of course, as you are aware, there is no obligation upon this Company to do this; but, without prejudice to our rights, we would be willing to accede to your request, provided you pay the cost of the change, which would be about \$1.50 per pole. If you are willing to do this, and will notify me to that effect, I will give the necessary instructions.

Yours truly,


F. L. Wanklyn
MANAGER & CHIEF ENGINEER.



BUREAU DE

J. L. CÉDRAS,
AVOCAT DE LA VILLE.

TÉLÉPHONE BELL MAIN 2776
" EAST 1523
" MARCHANDS 1523

Maisonneuve, 20 Décembre 1900. 189

Monsieur M.G. Ecrement, N.P.,
Secrétaire Trésorier,
Ville de Maisonneuve.

⁸⁴⁶
462/99

Cher Monsieur,

Relativement à la question de changement de position des poteaux se trouvant sur la rue Notre Dame et appartenant à la compagnie des chars urbains j'ai l'honneur de vous informer que la dite Compagnie a droit, comme elle le fait par sa notification du 8 Décembre courant que vous m'avez transmise et que je vous retourne avec la présente, d'exiger que la Ville de Maisonneuve paie le coût des travaux nécessaires à cet effet.

J'ai l'honneur d'être,

Votre bien dévoué,

X 2 4 6

P25/B1,269

4 3



A. F. CHEDRAS
TÉMOIN DE LA VILLE

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

EST

LA

LOI

DU

QUÉBEC

EST

LA

LOI

DU

QUÉBEC

EST

LA

LOI

DU

QUÉBEC

EST

LA

LOI

DU

QUÉBEC

EST

LA

LOI

DU

QUÉBEC

EST

LA

LOI

DU

QUÉBEC

EST

LA

LOI

DU

QUÉBEC

EST

LA

LOI

DU

QUÉBEC

EST

LA

LOI

DU

QUÉBEC

EST

LA

LOI

DU

QUÉBEC

EST

LA

LOI

DU

QUÉBEC

EST

LA

LOI

DU

QUÉBEC

EST

LA

LOI

DU

QUÉBEC

EST

LA

LOI

DU

QUÉBEC

EST

LA

LOI

DU

QUÉBEC

EST

LA

LOI

DU

QUÉBEC

EST

LA

LOI

DU

QUÉBEC

EST

LA

LOI

DU

QUÉBEC

EST

LA

LOI

DU

QUÉBEC

EST

LA

LOI

DU

QUÉBEC

EST

LA

LOI

DU

QUÉBEC

EST

LA

LOI

DU

QUÉBEC

EST

LA

LOI

DU

QUÉBEC

EST

LA

LOI

DU

QUÉBEC

EST

LA

LOI

DU

QUÉBEC

EST

LA

LOI

DU

QUÉBEC

EST

LA

LOI

DU

QUÉBEC

EST

LA

LOI

DU

QUÉBEC

EST

LA

LOI

DU

QUÉBEC

EST

LA

LOI

DU

QUÉBEC

EST

LA

LOI

DU

QUÉBEC

EST

LA

LOI

DU

QUÉBEC

EST

LA

LOI

DU

QUÉBEC

EST

LA

LOI

DU

QUÉBEC

EST

LA

LOI

DU

QUÉBEC

EST

LA

LOI

DU

QUÉBEC

EST

LA

LOI

DU

QUÉBEC

EST

LA

LOI

DU

QUÉBEC

EST

LA

LOI

DU

QUÉBEC

EST

LA

LOI

DU

QUÉBEC

EST

LA

LOI

DU

QUÉBEC

EST

LA

LOI

DU

QUÉBEC

EST

Maisonneuve 26 décembre, 1888.

Mr. Thos. O'Farrell
Maisonneuve.

Mon Cher Monsieur,

346
462/91
J'ai notifié la Compagnie des Chars Urbains
d'avoir à enlever les poteaux que vous m'aviez mentionnés sur
la rue Notre-Dame, et la Compagnie a répondu qu'elle n'était
pas obligée de reculer ces poteaux sans paiement; je me suis
alors adressé à Mr. Cédras, l'avocat de la Ville, pour savoir
si la Compagnie avait le droit de charger pour reculer ces po-
taux et sa réponse a été affirmative, c'est-à-dire que la Com-
pagnie a le droit de charger ce que cela lui coutera pour re-
culer ces poteaux. Veuillez maintenant vous adresser au Conseil
pour savoir si ce dernier autorisera le Comité auquel il ap-
partient de reculer ces poteaux.

J'ai l'honneur d'être

votre très humble serviteur

Alphonse Gérin
Sec.-Trés.
de la ville de Maisonneuve.

346
44490

✓ 15/11
Mardi 27 Septembre

A. M. à Mme & Messieurs les
Conseillers de la ville d'Anjou ou
messieurs

J'avais demandé à M. le Secrétaire
de souloir bien notifier la compa-
gnie des Chars Urbains l'accès à en-
trer certains postes qui sont dans la
rue Notre Dame et
M. le Secrétaire m'a répondu que d'après
l'accord de l'accord de la ville la compagnie
n'est pas obligée à monter dans
cette façon et demanderai à
notre conseil de bien souloir autoriser
le Comité des Chemins à faire voir
que ce Monumet ont de postes don-
nerait une largeur de plus de deux
pieds à la rue qui est déjà trop étroite
et que même ces postes sont dange-
reux pour les accidents. Je demeure
comme déclare l'autre Monsieur O'Farrell

8 Juillet 1903.

The Montreal Street Pl'y. Co.,

Montreal.

344/902
Messieurs,-

La Ville de Maisonneuve a récemment ouvert cette partie de la rue Lafontaine s'étendant de la rue Lasalle à rue Letourneau, et comme il se trouve des poteaux soutenant les fils électriques de votre Compagnie vis-à-vis cette rue à l'intersection des rues Lasalle & Letourneau, je vous prie-rais de bien vouloir les reculer et voir auparavant le chef O'Farrell à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

M.F. Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve

Rec'd R. AOU

Maisonneuve, 8 Août 1902

M^e M^e G. Ecrivain
secrétaire de la Ville —
30402 de Maisonneuve

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir notifier la Cie.
des Chars Urbains que le
poteau du trolley qui est
devant ma propriété penche
beaucoup trop en dehors du
trolley et que par conséquent
il est les causes d'avaries mul-
tiples qui arrivent aux voitures
qui arrêtent à ma porte, et
desquels avaries je plaigne

P25/B1,269

Archives de la Ville de Montréal

à bon droit les charretiers.
Je vous prie donc de bien
veuoir avancer au plus tôt
la dite compagnie de pen-
drier à cet état de chose
qui existe depuis trop longtemps
ou sinon j'y verrai mal-
aise.

Esperant, Monsieur que
vous prendrez ma lettre en
considération, je demeure

Votre tout dévoué,

Damase Benoît

hotelier.

17 Sept. 1903.

M. J.A. Allard,
Maisonneuve.

Monsieur,-

3446
847403 J'ai notifié aujourd'hui même la Montreal Street
Ply.Co. d'avoir à enlever ses poteaux qui se trouvent situés
sur la rue Ste.Catherine entre la rue Letourneau et la ferme
Morgan et je lui déclare que si ces poteaux ne sont pas
enlevés sous trois jours de cette date, vous les ferez enle-
ver aux frais de la Compagnie après ce délai.

Conséquemment vous voudrez bien enlever ces poteaux
Lundi prochain si à cette date ils ne sont pas encore dis-
parus.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serv.

Alf.
Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

17 Sept. 1903.

La Cie. des Charcs Urbains
de Montréal.

346/
447/903

Messieurs,-

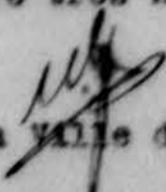
Le Conseil de cette Ville m'a autorisé à son assemblée d'hier soir de vous déclarer que malgré qu'à plusieurs reprises la Ville vous aie demandé de déplacer les poteaux qui vous appartiennent et qui sont situés sur la rue Ste-Catherine entre la rue Letourneau et la ferme Morgan, il n'y a encore cependant rien de fait.

En conséquence je dois vous dire que si ces poteaux ne sont pas enlevés d'ici à trois jours la Ville les enlèvera elle-même à vos frais. -Inutile de dire que nous vous avons permis ou initié de placer ces poteaux où ils sont actuellement, car nous ne vous avons jamais donné de telles instruction.

Espérant que vous voudrez bien vous conformer
à la présente,

Veuillez me croire,

Votre très humble serv.


Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

26 Sept. 1903.

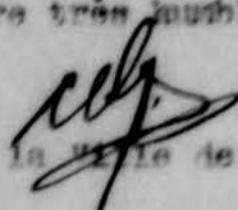
M. L.J.B. Morin, Avocat,
Montreal.

246
847 903 · Mon Cher Monsieur,-

Veuillez trouver sous joint un coupon et une let-
tre de Mr. J.E. Vanier re alignements donnés pour mise à la
Montreal Street Railway Co., et en recouvrer le montant de
cette dernière.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur


Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

11 Mai 1908.

Compagnie des Charfurbains,

Montréal.

Messieurs,-

*246/908
M. 366*
Mr. H.E. Desrochers propriétaire de la maison portant le No. 469 de la rue Letourneau se plaint qu'un des poteaux appartenant à votre Compagnie est placé sur la rue Letourneau en face d'un passage que le dit Mr. Desrochers est à faire construire pour communiquer de son lot à la rue.

Auriez-vous l'obligeance de voir s'il y aurait moyen de placer ce poteau dans la ligne entre les deux lots cadastraux de sa propriété, tel que c'est d'ailleurs l'usage, de manière à ce qu'il puisse communiquer à son passage de cour, sans obstacle.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

ML
Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

• Veuillez si possible me donner les adresses -

Tous les poteaux ont été redressés.

J. D. Parker

Dear Sir,-

346/908 In answer to yours of the 9th. instant, re poles leaning over on Terminal Railway, I am in receipt of a report from our Electrical Superintendent stating that these poles have been straightened up.

Very truly yours,

S. M. J. French
Manager.

Poteaux mis à niveau

Montreal Street Railway Co.

Office of
THE MANAGER

Montreal, October 28, 1908.

M. G. Ecrement, Esq.,
Sec. Treas., Town of Maisonneuve,
Maisonneuve.

Dear Sir,-

346/908 In answer to yours of the 9th. instant, re poles leaning over on Terminal Railway, I am in receipt of a report from our Electrical Superintendent stating that these poles have been straightened up.

Very truly yours,

S. M. Duncanson
Manager.

Poleaux ne dérangent pas

12 Oct. 1908.

The Montreal Street Railway Co.,

Montréal.

Messieurs,-

346/908

Il existe sur la rue Bourbonnière à droite en allant vers le nord un peu avant d'arriver à l'intersection du chemin de fer du Canadian Northern, un poteau appartenant à votre Compagnie et situé dans la rue.

Comme ce poteau est dangereux et nuisible à la circulation, vous voudrez bien l'enlever immédiatement et le faire placer à l'endroit ordinaire sur l'emplacement du trottoir.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

mly
Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

M. O. R. P. G.

1er. Mai 1909.

Compagnie des Chars Urbains de

Montréal.

346

Messieurs,-

98
~~449~~ / 909

Le Conseil de cette Ville me prie de vous demander si votre Compagnie serait disposée à entrer en négociation avec lui à l'effet de placer au centre de la rue entre les deux voies de votre chemin de fer, les poteaux qui supportent les fils électriques pour la transmission du pouvoir, et ce, non-seulement sur les rues existantes mais aussi et surtout sur les nouvelles lignes que votre compagnie établira dans les limites de cette Ville.

Si vous étiez disposés à ce faire vous voudrez bien nous le laisser savoir.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Mr. G.
Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

Montreal Street Railway Co.

Office of
THE MANAGER

Montreal, le 5 mai, 1909.

#12.

16s/q

Monsieur W. G. Ecrement,
Sec.Trés. de la Ville de Maisonneuve,
Maisonneuve, Que.

Monsieur,-

En reponse à votre demande si notre Compagnie serait disposée à entrer en négociation avec la ville de Maisonneuve à l'effet de placer au centre de la rue ,les poteaux qui supportent les fils électriques pour la transmission du pouvoir, je dois dire que les rues existantes ne sont pas assez large pour permettre de déposer les poteaux au centre de la rue, et même s'il elles étaient plus large le procedé serait excessivement dispendieux.

Il n'y à que la rue Pie IX où cette alignement peut être fait au centre de la rue, et dans ce cas les poteaux sont déjà placé au centre.

Bien à vous,

L. M. Densley
Gérant.

Montreal Street Railway Co.

Office of
THE SECRETARY.

Montreal. Oct. 13th, 1909

M. G. Erement Esq.

Secretary-Treasurer
Maisonneuve

P. Q.

*3461
1909*
Dear Sir:-

In reply to your letter of the 8th. instant regarding pole at Lasalle Street, I beg to say that we shall be glad to remove this pole to any location if you will write advising us that the Town will stand the expenses incurred in this connection.

Yours very truly,

Amidgillie
Secretary.

15 Oct. 1909.

Compagnie des Chars Urbains de
Montréal.

Messieurs,-

346/904

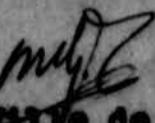
Re déplacement de poteau.

En réponse à la vôtre du 13 oct. au sujet du déplacement d'un poteau rue Lacaille, j'ai l'honneur de vous informer que la Compagnie a placé ce poteau où il est actuellement sans la permission de la Ville et sans les instructions de notre ingénieur. En conséquence la Ville n'est pas tenue à payer le coût de déplacement de ce poteau qui nuit à la circulation. Votre Compagnie en effet, ne doit pas planter des poteaux dans les rues de cette Ville de manière à nuire à la circulation: c'est pourquoi je vous réitère de nouveau la demande de l'enlever ou de le placer à un endroit que vous indiquera le Surintendant des Chemins de cette Ville, M. DuSault. Si ce poteau n'est pas reculé sous un délai raisonnable, la Ville verra à ce qu'il soit enlevé à vos frais.

Espérant que vous y verrez immédiatement,

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur


Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

31 Oct. 1909.

M. L.J.S. Morin,
Montréal.

Mon Cher Monsieur,-

346/919

Re déplacement de poteaux-nuisibles.
vous trouverez sous pli une lettre de la part de
la Montreal Street Ely. que j'ai été autorisé de vous trans-
mettre pour votre opinion à ce sujet. La Compagnie a reçu
ces jours-ci, ordre de la Ville de déplacer certains de
ses poteaux nuisibles à la circulation, et comme vous le
voyez par sa lettre, refuse de le faire à ses frais.

Comme ces poteaux doivent être enlevés au plus
tôt, vous voudrez bien nous dire ce que la Ville doit faire
dans les circonstances.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

M. Gremont Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

Par *M. G. R.*

Rue St-Catherine

546/909

Écrive aux Aves. d'interieur
les poteaux

Block. Duguay.

Yoothorn.

Rue Lassalle.

Yoothorn.

Ruelle Duguay.

~~Transord.
potier belli
S.R. belli
Rock Mann.~~

MAGASIN

Bénard

Departmental
Store

TEL. BELL LASALLE 888

7711

Angle Ste-Catherine et Lasalle

Maisonneuve, 6 Point 1912

A Monsieur le Maire
& Membres du Conseil

346/92
~~Y~~ Messieurs

Permettez moi d'attirer votre attention - du fait que trois poteaux de la Montreal Tramway Co. sont placés au coin et en face de mon Magasin à l'angle des rues St-Catherine & Lasalle. Comme vous êtes à faire faire le trottoir en sable. Je vous demanderais de faire disparaître si possible ces poteaux. Je crois qu'un seul place juste à l'angle des rues serait suffisant et de beaucoup moins nuisible.

J'espere que vous prendrez ma demande en considération et vous obligeerez votre
Tout dévoué J.C. Bénard

8 Aug. 1912.

The Montreal Street Rly. Co.,

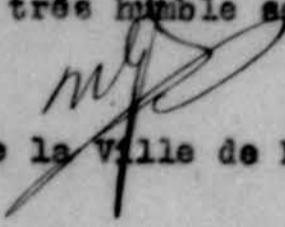
Montréal.

Messieurs,-

Je vous transmets sous pli copie d'une lettre de M. J.E. Bénard au sujet des poteaux qui existent en face de son magasin coin des rues Ste.Catherine et La-salle, à Maisonneuve. Y aurait-il possibilité d'y remé-dier?

J' ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur


Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

Montreal Tramways Company

OFFICE OF THE SECRETARY

Montreal August 10th, 1912

IN REPLY, KINDLY REFER TO FILE

M. G. Bercement, Esq.,
Secretary-Treasurer,-
Town of Maisonneuve.

Dear Sir,

I am in receipt of your letter of the 8th instant, on the subject of this Company's poles on St. Catherine street and Lasalle Avenue in Maisonneuve, and in reply I beg to say that we shall look into this matter and advise you further in connection therewith.

Yours very truly,

Patrick Hall
Secretary.

(83711)

Montreal Tramways Company

OFFICE OF THE GENERAL MANAGER

Montreal Aug. 17th. 1912.

IN REPLY, KINDLY REFER TO FILE _____

M. G. Erement Esq.

Secretary-Treasurer.

Town of Maisonneuve.

Dear Sir,-

Please note attached letter from our Superintendent of Power Plants in which he states that it is not possible to make the change in the location of the poles at the corner of Lassalle and St. Catherine Streets without great inconvenience to our service.

Yours very truly,

J. H. Macmillan
General Manager.

(Enclosure)

X

2

4

6

P25/B1,269

b b

Montreal Tramways Company

Office of
THE SUPT. OF POWER PLANTS.

Montreal.

August 15th 1912.

P. Dubee, Esq.,
Secretary,
M. Tramways Co.

Dear Sir:-

In reply to your letter of the 10th inst., with letter from Mr. J. E. Benard and one from the Secretary Treasurer of the Town of Maisonneuve attached, in reference to our poles, at the corner of Lasalle Avenue and St. Catherine Street.

I beg to advise you that after investigating the requirements of Mr. Benard, who practically desires our poles clear of his corner entirely. Owing to the operation of large cars on three curves at this corner, it will not be convenient or suitable to our conditions to alter the locations of these poles, as requested.

Yours truly,

A.S. Byrd
Supt. of Power Plants.

Enclosure.

X 2 4 6

P25/B1,269 b 7

1
2
3
4
5
6

Referred to J.E. Hutcheson, Esq,
General manager.

M.W.
Secretary.

August 16th, 1912

P25/B1,269

5

6

16 Avril, 1915.

Montreal Tramways Ltd.,
Montreal.

546
98/15

Messieurs,-

Poteaux en fer: Avis de les peinturer.

Je suis autorisé par le Conseil de cette Cité de vous notifier d'avoir à peinturer tous les poteaux en fer qui supportent vos fils dans les limites de la Cité de Maisonneuve.

Espérant que vous voudrez bien vous conformer à la présente sans délai.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Ass.Sec.Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

AT/

25 juin 1915.

Montreal Tramways Co.
78 Craig Ouest
Montreal.

Messieurs,-

gall/15
Veuillez s.v.p. déplacer un poteau appartenant à notre Compagnie et situé sur la rue Notre Dame, côté sud-ouest de la rue Letourneau, et — le replacer sur la rue Letourneau, au sud de la rue Notre Dame.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur,

Ass. Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

AL/

K 2 4 6

P25/B1,269

7 0

Montreal Tramways Company

OFFICE OF THE GENERAL MANAGER.

Montreal July 19th, 1915.

IN REPLY, KINDLY REFER TO FILE 12

Jos. Hinton, Esq.,
Ass. Sec. Treasurer,
Maisonneuve.

346/15

Dear Sir:-

In answer to your letter of the 25th ult., by which you request that we move one of our poles at the southwest corner of Letourneau and Notre Dame Streets, I desire to say that this is the only pole supporting our feeders at this crossing, and cannot be moved to the new location requested.

Yours very truly,

J. C. Dutcher
General Manager.

11 Août 1915.

M. H. Marchessault, Chef de police
#Ontario & Desjardins,
Maisonneuve.

Cher Monsieur,-

Re enlèvement de poteau de Mont. Tramways
#Letourne & N. Dame.

Veuillez trouver sous pli/copie d'une lettre
de Montreal Tramways Co. en date du 19 juillet dernier, en
réponse à la demande que je lui avais faite d'enlever le
poteau lui appartenant, en face de la station #Letourneau
& Notre-Dame.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur,


Ass. Sec. Trés.
de la Cité de Maisonneuve!

AT/AL



BUREAU DU
SECRETAIRE-TRESORIER

Téléphone Bell Lasalle 1280

Maisonneuve 11 Août 1915. 19

M.H. Marchessault, Chef de police
#Ontario & Desjardins,
Maisonneuve.

Cher Monsieur,-

Re enlèvement de poteau de Mont. Tramways
#Letourneau & N. Dame.

Veuillez trouver sous pli/copie d'une lettre
de Montreal Tramways Co. en date du 19 juillet dernier, en
réponse à la demande que je lui avais faite d'enlever le
poteau lui appartenant, en face de la station #Letourneau
& Notre-Dame.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur,

John Amick Ass. Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve!

AT/AL

2 4 6

P25/B1,269

7 3

MONTREAL TRAMWAYS COMPANY

Montreal July 19th, 1915.

Jos. Hinton Esq.,
Ass. Sec. Treasurer,
Maisonneuve.

Dear Sir:-

In answer to your letter of the 25th ult., by which you request that we move one of our poles at the southwest corner of Letourneau and Notre-Dame Streets, I desire to say that this is the only pole supporting our feeders at this crossing, and cannot be moved to the new location requested.

Yours very truly,

(Signed) J.E. Hutchison

General Manager.

A true copy,

J.W. Hinton Ass. Sec. Treas.
of the City of Maisonneuve.

18 Août, 1915.

Montreal Tramways Company,
Montréal.

Messieurs,-

346/15

Enlèvement de poteau rue Letourneau
près station # 1.

Le 7 juin dernier (1915) la Cité de Maisonneuve vous priait d'enlever le poteau appartenant à votre Compagnie, situé à l'angle sud-est des rues Letourneau & Notre-Dame: De fait, ce poteau a été déplacé et remis sur la rue Letourneau. Maintenant, la Cité désirerait faire disparaître complètement ce poteau de la rue Letourneau et M. Marius Dufresne, l'ingénieur de la Cité, avec qui vous voudrez bien vous entendre, suggère de poser une bracket qui soutiendrait tous les fils de votre Compagnie qui passent à cet endroit.

Espérant que vous voudrez bien faire ce changement sans délai.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Ass.Sec.Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

AT/

P25/B1,269

2 4 6

7 5

Montreal Tramways Company

OFFICE OF THE GENERAL MANAGER.

Montreal.

August 21st. 1915.

12

IN REPLY, KINDLY REFER TO FILE

Jos. Hinton Esq

Asst. Secretay-Treasurer.
City of Maisonneuve.

P.Q.

346/15
Dear Sir,-

I wish to acknowledge receipt of your letter of the 18th. instant, regarding the removal of a pole from Letourneau Street. I have requested our Superintendent to communicate with your City Engineer regarding this matter.

Yours very truly,

J. E. Dutourneau
General Manager.

X 2 4 6

P25/B1,269 7 b

346-1-4

4

LA CITE DE MAISONNEUVE

346/89 à 1915

Tous avis donnés aux diverses Compagnies d'enlever, déplacer certains poteaux,
Poteaux dangereux

Canada Mutual Telegraph Co.
Federal Telephone Company
Bell Telephone Company
Montreal Terminal Rly. Co.
Shawinigan Water & Power Co.
Montreal Street Rly. Co. (voir aussi item spécial
pour cette Cie)
Dominion Light, Heat & Power Coy.
Montreal Light, Heat & Power Coy.
Montreal Public Service Corporation
tittt

1915: Lettre de Dominion Gresham Guarantee & Casualty Coy
re enlèvement de certains poteaux lui appartenant
rue Ste.Cath. entre J.d'Arc & Bourbon.

1916 Correspondance re enlèvement de certains
arbres supportant les poteaux dans les
rues. Avis de la Commission des Utillités
publiques.

Canada • Mutual • Telegraph • Co.

(Montreal, April 24 1889.

M. G. Erement Esq

Municipality of Maisonneuve

Dear Sir:

Yours 18th Inst. is to hand I have no record of any previous notice regarding the necessity of moving our poles on Notre Dame street in your Municipality. Owing to other important work on hand our Linemen cannot make the change this week, but I will try to have it done early next week.

I will be much obliged if you can let us have 3 or 4 men to assist us in doing this work free of charge, as we allow the Fire Alarm Department space on our poles free and by so doing benefit your Municipality. Kindly reply.

Yours truly Wm. G. Secy.

Mutual Philograph Co
24 av 1889

2 4 6

P25/B1,269

7 9
Archives de la Ville de Montréal

WM. CASSILS,
PRESIDENT.

Federal Telephone Company
(LIMITED)

JAS A. WRIGHT,
MANAGER.

HEAD OFFICE: STOCK EXCHANGE BUILDING,
11 ST. SACRAMENT STREET.

P. O. BOX 60

Montreal, Aug 11th 1890

Mr. G. Edmund Eng.
Secy La Ville de Grammont
Dear Sir.

346/90
We beg to notify
you that we wish to place
poles on St. Catherine street back
side, through your Town.
Will you kindly send
our Local Inspector immediate
attention etc.

& Others

Yours Respectfully
Federal Telephone Co.
J. F. Macfarlane

2
4
6

P25/R1,269

Federal Telephone
August 11 1890
Correspondence

C. P.
M. W.
C. P.

THE BELL TELEPHONE COMPANY
OF CANADA

Bell Telephone
P.O. BOX 1918.
Montreal

Waddell Building, 30 St. John Street,

Montreal, May 30th 1891

His Worship the Mayor
& Council of the town of Maisonneuve

Gentlemen:

34/6/91
This Company requires
for the purposes of its business
to erect Poles of over forty feet in
height, on Bourbonnais Avenue,
and would respectfully request
the appointment of an officer to
superintend & locate the position
of said Poles as required by
this Company's Charter & by
chap 67.

Respectfully yours
L. B. Bell Farlane
Manager C.D.

1
2
3
4
5
6

P25/B1,269

Rue Telephone Co
3rd May 1891

B

E

A. G. Ward

8 Octobre 1908.

The Montreal Terminal Rly. Co.,

Montréal.

346
247/908

Messieurs,-

Il existe sur la rue Jeanne d'Arc des poteaux qui ont été érigés pour supporter les fils électriques d'un chemin de fer que votre compagnie a exploité sur cette rue. Deux de ces poteaux entr'autres situés entre les rues Adam & Lafontaine, menacent de tomber et sont dangereux pour la sécurité publique.

En conséquence je vous donne avis d'avoir à les faire disparaître sans délai, autrement la Ville les enlèvera elle-même à vos frais.

J'ai l'honneur d'être

votre très humble serviteur

W.M. Trée
Sec.-Trée.
de la Ville de Maisonneuve.

16 Mai 1906.

The Shawinigan Water & Power Co.,

Montréal.

346
263/906

Messieurs,-

Veuillez donc s.v.p. enlever le plus tôt possible
le poteau qui a été planté par votre compagnie, dans la rue
Pie IX à l'intersection de votre ligne.

Comme la Ville est actuellement à ouvrir cette rue
il est important que ce poteau soit enlevé le plus tôt possible.

J'ai l'honneur d'être

votre très humble serviteur

Alf Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

HOWARD
MURRAY
PRESIDENT

J.N. GREENSHIELDS.
VICE PRESIDENT

J.E. ALDRED.
TREASURER.

HOWARD MURRAY
SECRETARY

3397

The Shawinigan Water & Power Co.

Bank of Ottawa Building St. James St.

Montreal.
Canada.

May 22, 1906.

763/906

Secretary-Treasurer,

Corporation of Maisonneuve.

Dear Sir:-

Replying to your favour of May 16th would advise that I have instructed our line superintendent to move the pole situated on Pie IX St. This work will be done within a week or ten days.. We trust this will be satisfactory to you.

Yours truly,

Julian C. Smith.

SUPERINTENDENT.

K 2 4 6

P25/B1,269

B b

13 Octobre 1908.

The Shawinigan Water & Power Co.,

Montréal.

Messieurs,-

263/908

Il existe à l'intersection des rues Ontario & Bourbonnière de cette Ville sur le côté nord de la rue Ontario, un poteau appartenant à votre Compagnie et situé au milieu de la rue.

Comme ce poteau est dangereux et nuisible pour la circulation vous voudrez bien l'enlever immédiatement et le faire placer à l'endroit ordinaire sur l'emplacement du trottoir.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

nof Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.



BUREAU DU
SURINTENDANT
DE LA VOIRIE.

TELEPHONE BELL EST 1299

(166/10)

Maisonneuve, 19 Avril 1911

A Son Honneur le Maire & Messrs les Échevins
de la Ville de Maisonneuve.

346
789/911

Messieurs
Le gérant de la Banque Molson
succursale de Maisonneuve, demande que
les poteaux qu'il y a en face de leur
nouvelle bâtière en construction sur Ontario
soient enterrés ces poteaux nuisent certainement
pour l'apparence de leur maison.

J'ai l'honneur d'être
Messieurs
Votre obéissant serviteur
Jos Dusault
Surintendant de la Voirie
de la Ville de Maisonneuve



BUREAU DU
SURINTENDANT
DE LA VOIRIE.

TELEPHONE BELL EST 1299

Maisonneuve, 11 Mai 1911

Au Sec Trésorier de la Ville de Maisonneuve

Monseigneur
Le potier a enlevé la Banque Molson Rue Ontario
Coin L'Assomption

Sur la rue Ontario il y a un potier qui appartient
à la M S Ry Co qui doit être enlevé.

Sur la rue L'Assomption deux potiers à la M L H & P.
et un à la D L H & P.

Jos Dusauv
Surintendant de la Voirie
de la Ville de Maisonneuve

20 Mai 1911.

The Montreal Street Rly. Co., poteau rue Ont. # Lasalle
Dominion L.H. & P. Co. " " Lasalle # Ont.
Montreal L.H. & P. Co., " " " "

Montréal.

346/911

Messieurs,-

Je dois vous informe r qu'il existe rue
un poteau appartenant à votre compagnie et qui est
nuisible à la nouvelle bâtisse de la Banque Molson se
trouvant placé juste à proximité de cette bâtisse. # Ontario.

Vous voudrez bien s.v.p. voir à déplacer ce po-
teau de manière à ce qu'il ne porte aucune nuisance.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

m. L. Guérin
de la Ville de Maisonneuve.

à la demande de M. G. Fabre en date du 19 avril 1911
pour Banque Molson. indexé au N° 789/911

20 Mai 1911.

The Montreal Street Rly. Co., poteau rue Ont. # Lasalle
Dominion L.H. & P. Co. " " Lasalle # Ont.
Montreal L.H. & P. Co., " " "

Montréal.

346
789/911

Messieurs,-

Je dois vous informer qu'il existe rue
un poteau appartenant à votre compagnie et qui est
nuisible à la nouvelle bâtie de la Banque Molson se
trouvant placé juste à proximité de cette bâtie. + Ontario

Vous voudrez bien s.v.p. voir à déplacer ce po-
teau de manière à ce qu'il ne porte aucune nuisance.

J'ai l'honneur d'être

otre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

ml. Ferrier

à la demande de la Banque Molson
av. de M^o G. Dubault le 19 mai 1911

TELEPHONE UPTOWN 6110
PRIVATE EXCHANGES
CONNECTING ALL
DEPARTMENTS

THE DOMINION LIGHT, HEAT & POWER CO.

GENERAL OFFICES

202 ST. CATHERINE STREET WEST

MONTRÉAL May 22, 1911.

Mr. Ecrement,
Set. Tres. Town of Maisonneuve,
Maisonneuve, Que.

Dear Sir:-

346
789/911
Replying to yours of the 20th inst. I
note that one of our poles is objected to by the
Molson's Bank in Maisonneuve.

Your request has been referred to Mr. J.M.
Robertson, our Constructing Engineer, with instructions
that he look into the matter at once.

Faithfully yours,
DOMINION LIGHT, HEAT & POWER CO.

L. G. Read

Gen. Mgr. & Chf. Engr.

X 2 4 6

P25/B1,269

9 2

June 24th, 1911.

The Shawinigan Water & Power Co.,
c/o Mr. Julian C. Smith, Engineer,
Maisonneuve.

Gentlemen,

26/9/11
In reference to our conversation of the other day, through phone I herewith send attached to this letter, a plan showing the location of one of your piers on the new homologated line on Sherbrooke Street, on the lot No. 18-976.

I am, Gentlemen,

Yours truly,

Sec.-Treas.
of the Town of Maisonneuve.

(P.L.)

K 2 4 6

P25/B1,269

9 3

28 Avril, 1916.

Shawinigan Water & Power Co.,
Maisonneuve.

Messieurs,-

346/16

Enlèvement de poteau rue J.d'Arc
en face du hangar temporaire

Auriez-vous l'obligeance de vouloir bien
enlever le poteau appartenant à votre Compagnie qui
se trouve vis-à-vis l'entrée du hangar temporaire
rue Jeanne d'Arc et le replacer à côté dudit hangar,
et ceci dans le but de prévenir ~~des accidents~~.

Espérant que vous voudrez bien apporter
une attention immédiate à la présente.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur


Sec. Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

AT/

2 4 6

P25/B1,269

4 4

TÉLÉPHONE BELL
LASALLE 1282
BUREAU DU SURINTENDANT
DES TRAVAUX PUBLICS

BELL TELEPHONE
LASALLE 1282
SUPERINTENDANT OF
PUBLIC WORKS OFFICE



Île de Maisonneuve
S. Q. Canada

2 mai 1916

Mrs. Jos. Hinton

cher monsieur.

à propos de la broche et du tuyau passant à travers notre hangar sur la rue J.-d'Arcet dont je vous disais appartenir à la Shawinigan Co. la bie a envoier un homme pour y voir et celui-ci a fait rapport que le tout était la propriété de la M. L. H & P. Co. quoique les fils sortent de leur usine de la rue Carnaval.

Vous pourriez s'il vous plaît faire écrire à la M. L. H & P. Co. afin qu'ils nous enlèvent cela au plus tôt.

Bien à vous

Jacq. Tardif

5 Mai, 1916.

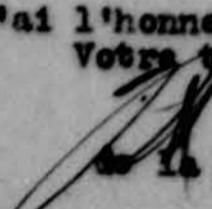
Montreal Light, Heat & Power Co.,
Montréal.

Messieurs,-

Enlever broche & tuyau nuisibles
vis-à-vis hangar rue Jeanne d'Arc

Il existe sur la rue Jeanne d'Arc, vis-à-vis le hangar de la Corporation, de la broche et un tuyau appartenant à votre Compagnie qui sont très nuisibles lorsqu'il nous faut sortir et entrer les voitures. Par conséquent, je vous demanderais de vouloir bien enlever cette broche et ce tuyau de cet endroit et les replacer à côté dudit hangar. Vous pourrez vous adresser à M.Z.Tardif, l'assistant surintendant de la Voirie, pour toutes autres informations à ce sujet.

Esperant que vous voudrez bien apporter toute votre attention à la présente.

J'ai l'honneur d'être
Votre très humble serviteur

Sec. Trés.
La Cité de Maisonneuve.

AT/

30 Mai 1913.

The Dominion Light Heat & Power Co.,

Montréal.

Messieurs,-

Re poteau nuisible près No.1 Ste-Catherine

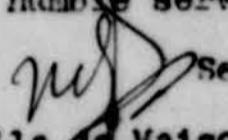
Il existe vers les limites est de la rue Ste.

346
789/912

Catherine, dans Maisonneuve, un poteau appartenant à votre Compagnie et qui nuit à la circulation. Vous serait-il possible de voir à reculer ce poteau à environ dix pieds plus à l'ouest de l'endroit où il est actuellement. Comme il y a urgence dans ce cas, auriez-vous l'obligeance d'y voir sans délai.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur


Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

THE DOMINION LIGHT, HEAT & POWER CO.

BUREAUX

282 RUE STE-CATHERINE OUEST (CHAMBRE NO 8 ET SUITE)

MONTREAL, ~~XXI~~ Juin 1 1912.

M. Sec. Trésorier,
Ville de Maisonneuve,
Maisonneuve Que.,

Monsieur,-

Nous avons reçu la vôtre du 30 mai relatif à un poteau
nuisible près du No 1 SteCatherine: ordre fut immédiatement donné
d'y voir.

Vos dévoués,

THE DOMINION LIGHT, HEAT & POWER COMPANY.

J.P./S.P.

par

Gérant & Sec.

John A. Macdonald
19 Sept. 1912.

The Montreal Tramways Co.,
The Dominion L.H. & Power Co.,
Montréal.

Messieurs,-

346/q.v

M. Geo. Dubois, le propriétaire de la bâtie
érigée sur le côté nord de la rue Ste.Catherine entre les
rues Desjardins et Pie IX, dans laquelle il y a un "scope",
se plaint qu'il existe deux poteaux en face de cette bâtie,
très nuisibles aux locataires de la bâtie et aux affaires
qui s'y font; l'un de ces poteaux est votre propriété. Il
vous demanderait donc de vouloir bien reculer ce poteau pour
le placer soit en face du No. 593 ou du No. 585 de la même
rue c'est-à-dire dans la ligne entre sa propriété et celle
de son voisin, de façon à ce que ce poteau ne soit plus
nuisible.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

Montreal Tramways Company

OFFICE OF THE SECRETARY

Montreal.

September 23rd, 1912

IN REPLY, KINDLY REFER TO FILE _____

346/912

H.G. Erement, Esq.,

Secretary-Treasurer-Town of Maisonneuve,

Dear Sir,

I beg to acknowledge receipt of your letter of the 19th instant, with reference to two poles alleged to belong to this Company in front of Mr. Geo. Dubois' premises, and asking that the same be removed to a more suitable location, and in reply I beg to say that I have referred this matter to our Engineer's asking them to see if the same can be done. In the event of the Company doing so the Town of Maisonneuve will have to reimburse the Company for any expenses which may be incurred in removing the poles.

Yours very truly,

Patrick J. Kelly
Secretary.

25 Sept. 1912.

The Montreal Tramways Co.,
Montréal.

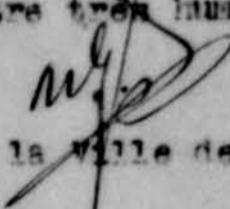
M. le Gérant,-

En réponse à la vôtre du 23

346/912 courant j'ai l'honneur de vous dire que M. Dubois est consentant à payer ce qu'il en coûtera pour transporter les poteaux en face de son magasin ailleurs. Par conséquent vous voudrez bien changer ces poteaux de place et en charger le coût à M. Dubois ou nous envoyer le compte et nous le lui ferons payer.

J'ai l'honneur d'être

votre très humble serviteur


Sic. Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

/AT/

X 2 4 6

P25/B1,269

□

P. Lévesque

3 Décembre 1912.

Montreal Tramways Co. Ltd.,

Montréal.

Messieurs,-

Il existe au coin nord-est des rues
Notre-Dame & Bourbonnière un poteau appartenant à votre
Compagnie qui penche tellement qu'il est impossible
au propriétaire du terrain en face de ce poteau de
continuer à construire la maison en cours de construc-
tion à cet endroit.
346/912

Vous voudrez bien en conséquence
redresser ce poteau le plus tôt possible afin de per-
mettre au propriétaire de continuer sa construction.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

MP
Sec. Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

/AT/

Boileau

11 Décembre 1912.

Montreal Tramways Co. Ltd.
Montréal.

Messieurs,-

346/912
Le 3 décembre dernier (1912) je
vous notifiais qu'il y avait au coin nord-est des rues
Notre-Dame & Bourbonnière un poteau appartenant à votre
compagnie qui penche tellement qu'il est impossible
au propriétaire du terrain en face de ce poteau de
continuer à construire la maison en cours de construc-
tion. Je suis informé que rien encore n'a été fait
et vous voudrez bien en conséquence redresser ce poteau
sans délai afin de permettre à ce propriétaire de
continuer sa construction.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec. Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

/AT/

X 2 4 6

P25/B1,269

0 3

23 Sept. 1911.

Montreal Light Heat & Power Co.

Bell Telephone Co.,
Montreal Hydro
Montréal.

Messieurs,-

346

891/911

Comme vous avez pu le constater la Ville de Maisonneuve a fait ériger sur le côté sud de la rue Ontario entre les rues Pie IX & Desjardins un magnifique monument devant servir à l'avenir comme hôtel-de-Ville.

Le Conseil de cette Ville n'a pas encore terminé toutes les améliorations qui vont encore embellir ce coin de terre. -Comme il existe sur cette rue en face de cet édifice, des poteaux en bois qui déparent un peu l'apparence de l'hôtel-de-Ville, le Conseil vous demanderait comme faveur de vouloir bien remplacer ces poteaux par d'autres qui seraient plus en rapport avec la beauté de l'édifice. Le Conseil vous serait reconnaissant si vous aviez l'obligeance de vous conformer à cette demande.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

The Montreal Light, Heat & Power Company.

Office of the General Superintendent and Electrical Engineer.

Cable Address "POWERGO"

Montreal

Sept. 26, 11.

Town of Maisonneuve,

Mr. M. G. Berement, Secy. Treas.,

P. Que.

Dear Sir:-

891/911

We have your favour of the 23rd inst., regarding poles on Ontario Street in front of the new Town Hall, between Desjardins & Pie IX Sts.

If you will be good enough to advise what alterations you would like us to make in our pole lines passing here, and what type of pole you would suggest, in place of the present ones, we will be glad to take the matter under consideration.

For your information we would say, that, on account of the necessity of our men working on these poles, iron or other metal poles will not be suitable.

Yours truly,

The Montreal Light, Heat & Power Company



R.H.B./ K.M.G.

J.W. Wilson
Gen'l Sup't & Chief Engineer.

X

2

4

6

P25/B1,269

0 5

Poles - Maisonneuve.

The Bell Telephone Co. of Canada.

MANAGER'S OFFICE
McC.

Montreal. September 29th 1911.

M. G. Ecrement Esq.,
Secretary Treasurer, Town of Maisonneuve,
Maisonneuve, Que.

Dear Sir:-

Replying to your favor of the 23rd instant, I beg to advise you that the matter quoted therein will receive our prompt attention.

891/911

Yours truly,

R. Y. Jones R.
Manager.

X 2 4 6

P25/B1,269

1 b

Poles.

Bell Telephone Co. of Canada.

MANAGERS OFFICE
McC.

Montreal. October 4th 1911.

M. G. Ecrement Esq.,
Secretary Treasurer, Town of Maisonneuve,
Maisonneuve, Que.

891/911

Dear Mr. Erement:-

Referring to yours of the 23rd ultimo requesting us to change the poles that are situated opposite the beautiful structure you are erecting on Ontario Street for a City Hall, I beg to advise you that the poles on the south side of Ontario Street between Pie IX and Desjardins Avenues are not the property of this Company, but belong to the Montreal Light Heat & Power Company.

Our poles are on the other side of the street, and if it is your wish that we change these, I shall be pleased to have you say so, as it is this Company's sincere desire to meet your corporation in every manner possible to help in beautifying the main avenues of your Town.

Yours truly,

R. J. Jones
Manager.

Montreal Street Railway Co.

Montreal, Oct. 5, 1911.

The Bell Telephone Co.,

Montreal, City.

Dear Sirs: We are Ville de Maisonneuve,
Gentlemen,- Maisonneuve, Que.

Re change of poles on Ontario St.

Yours of yesterday in hand and I thank you for
the notice you give that the poles on south side of Ontario
St. between Pie IX & Desjardins Sts are not the property
of the Company. These poles are those we would like to be
changed. We do not ask that the poles on the north side
of the street be changed but if you think the opportunity
to change them good we will have no objection at all.

We are very glad to know that your Company is
willing to help the Town in every manner possible to
beautify the main avenues of this Town, and will take
note of this.

Sincerely yours,

M.J.
Sec.-Treas.
of the Town of Maisonneuve.

OFFICE OF
THE GENERAL MANAGER

Montreal Street Railway Co.

Montreal le 11 novembre, 1911.

Monsieur M. G. Ecrement,

Secrétaire de la Ville de Maisonneuve,
Maisonneuve, Que.

Cher Monsieur,-

891/911

En reponse a votre honorée du 25 septembre relative aux poteaux en bois rue Ontario, vis-a-vis l'Hotel de Ville, notre ingénieur nous fait rapport que ces poteaux ont été changés, tel que vous désiriez, et nous sommes heureux d'avoir pu agréer votre demande.

Cordialement,

S. J. W. Morris
Gérant Général.

Apres examen

X 2 4 6

P25/B1,269

0 4

13 Novembre 1911

Montreal Street Rly. Co.

M. D. McDonald.

Mon cher monsieur:-

891/911
Je reçois la vôtre du 11 novem-
bre courant relative au changement de poteaux rue Ontario en
face du nouvel Hôtel-de-Ville et vous prie de recevoir
mes sincères remerciements en l'espérance que vous avez
apporté à rencontrer les désirs de la Ville à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

W.H.D.
Sec. Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

/AT/

3 novembre 1916.

Bell Telephone Co.
Montréal.

Messieurs,-

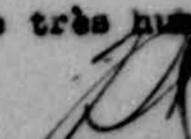
3476/16

Poteau en face Théâtre Maisonneuve.
Il existe sur la rue Ontario, près de la rue
Lasalle, en face du Théâtre Maisonneuve, un poteau apparte-
nant à votre Compagnie, nuisible à la circulation; vous
voudrez bien reculer ce poteau. Pour vous faciliter ce chan-
gement, permis vous est accordé de creuser un trou dans le
trottoir à l'endroit jugé favorable à l'installation du
poteau en question. Le tout en conformité avec une résolution
adopté par le Conseil de cette Cité à son assemblée du 2 novemb
courant.

Espérant que vous voudrez bien y voir sans
délai,

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur,


Sec.Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

MLL/AL

Re This Company's Pole - Ontario St., Mais.

THE BELL TELEPHONE COMPANY OF CANADA

MANAGER'S OFFICE

PGW/W.

MONTRÉAL. November 4th, 1916.

Messrs The City of Maisonneuve,
J. W. Hinton, Esq., Sec.Treas.,
Ontario Street,
Maisonneuve.
346/16

Dear Sir:-

I beg to acknowledge your communication of the
3rd instant, relative to one of this Company's poles
interfering with the traffic on Ontario Street near
Lasalle Avenue.

This matter has been referred to our Plant De-
partment for attention, and you will no doubt hear from
them in the course of a few days.

Yours truly,

G.W. Webber
Manager.

G.E.H.

1 2 4 6

P25/B1,269

6 novembre 1916.

Bell Telephone Co.
118 Notre-Dame Ouest
Montréal.

Messieurs,-

Poteau près du Théâtre Maisonneuve

J'ai la vôtre du 14 courant, en réponse à la
missive de la veille. -Veuillez s.v.p. vous rappeler que le
changement du poteau en question sera aux frais de M.J.E.Lemay,
propriétaire du Théâtre Maisonneuve, à qui vous avez déclaré
que le coût en serait d'environ \$25.00.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur,



Sec.-Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

MLL/AL

4 octobre 1916

Montreal Tramways Co.
78 Craig Ouest
Montréal.

Messieurs,-

Veuillez trouver ci-après communication d'une résolution adoptée par le Conseil de la Cité de Maisonneuve, à son assemblée du 27 septembre, 1916, laquelle se lit comme suit, savoir:

"Proposé et résolu unanimement:"

"Que la Montreal Tramways Co. reçoive instructions de substituer des poteaux en fer aux poteaux en bois actuellement existant en face de l'église St.Jean Baptiste de la Salle, afin de donner un aspect convenable à cet endroit."

Espérant que vous voudrez bien vous conformer à la présente,

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur,

Sec.-Trés

de la Cité de Maisonneuve.

AL/

25 Novembre, 1911

Mr. Marius Dufresne,
Maisonneuve.

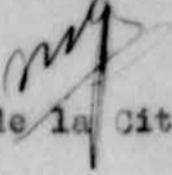
346/44.

Mon cher monsieur,-

Sous pli je vous transmets un
compte de la Montreal Public Service Corporation, au mon-
tant de \$62.85 pour enlèvement de poteaux sur le côté sud
des rues Lafontaine & Morgan &c. Je vous demanderais de
vouloir bien approuver ce compte s'il y a lieu.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur


Sec. Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

AT/

TÉLÉPHONE BELL
LASALLE 1282
BUREAU DU SURINTENDANT
DES TRAVAUX PUBLICS

BELL TELEPHONE
LASALLE 1282
SUPERINTENDANT OF
PUBLIC WORKS OFFICE



3476.10

28 Avril 1915 Cité de Maisonneuve
S. Q. Canada

Au Sec Trésorier de la Cité de Maisonneuve

Monsieur

Voulez-vous notifier la Bell Telephone Co d'avoir à déplacer un de leurs poteaux qui est sur la route sur la troisième Avenue côté Est, au sud de la rue Ontario, car il est très dangereux pour les véhicules que ce poteau reste à cet endroit.

Votre tout dévoué

Jos Du Sauc

Surintendant des Travaux
de la Cité de Maisonneuve

28 Avril, 1915.

Bell Telephone Coy.,
Montréal.

Messieurs,-

Danger re poteau situé dans la ruelle
côté est 3e Ave., au sud de la rue Ont.

Je dois porter à votre connaissance qu'il existe dans la ruelle située en arrière de la troisième Avenue, côté est, au sud de la rue Ontario, un poteau appartenant à votre Compagnie, lequel est très dangereux pour les véhicules qui circulent à cet endroit. Par conséquent, je vous demanderais de vouloir bien déplacer ce poteau et le mettre dans un endroit convenable pour éviter tout danger.

Espérant que vous voudrez bien y voir sans délai.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Ass.Sec.Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

AT/

X 2 4 6

P25/B1,269

Danger re pole in Lane off 3rd Avenue, Maisonneuve.
The Bell Telephone Co. of Canada.

MANAGER'S OFFICE

JLR:G-

Montreal, le 30 avril, 1915.

Jos. Hinton, Ecr.,
Ass. Sec. Tres.,
de la Cite de Maisonneuve.

346/15

Monsieur:-

Danger re poteau situe dans la ruelle
côte est 3e.Ave., au sud de la rue Ontario.

En réponse à la vôtre du 28 courant, nous vous
dirons que le sujet ci-haut mentionné aura notre attention
immédiate, et nous vous remercions de nous avoir écrit à ce propos.

Votre devoué,

J.G. Webber
Gérant.

6 mai, 1915.

M. Jos. DuSault,
Maisonneuve.

Cher Monsieur,-

Danger re poteau situé dans la ruelle
côté est 3e Ave. au sud de la rue Ont.

Suivant votre rapport en date du 28 avril
dernier (1915), au sujet ci-dessus, j'ai notifié la
Compagnie Bell Telephone d'avoir à enlever ce poteau
et vous trouverez la réponse en date du 5 mai courant
de ladite Compagnie à cet effet.

Auriez-vous l'obligeance de lui dire ce
que la Cité entend faire à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur


Ass.Sec.Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

AT/

May 19 1915.

Bell Telephone Coy.,
Montreal

346/15

Dear Sirs:-

Yours of the 17th.inst., is received. Your former letter of the 5th.inst., was transmitted to our Mr. DuSault the day following: since that day, Mr. DuSault seems to have lost it. So, would you remove the pole in question at your earliest convenience and oblige

Yours truly,

Jos. H. Henderson Ass. Sec. Treas.
of the City of Maisonneuve.

AL/

R. M. H.

X 2 4 6

P25/B1,269

1 2 0

7 Juin, 1915.

Montreal L H & P Co.,
Montreal Public Service Corporation,
Bell Telephone Co.,
Montreal Tramways Limited

Messieurs,-

Déplacement de poteaux en face
de la station No. 1 rue N.Dame.

346/5
Veuillez donc s.v.p. déplacer le poteau
que votre Compagnie possède en face de la station
No. 1 rue Notre-Dame, et le replacer à l'endroit
que vous indiquera M. Jos. DuSault, le Surintendant
des Chemins de cette Cité.

Espérant que vous voudrez bien faire
ce travail sans délai.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Ass.Sec.Trés.

J.H. de la Cité de Maisonneuve.

AT/

FRED W. EVANS, PRESIDENT

F. J. J. STARK, GENERAL MANAGER

A. KENNEDY, SECRETARY-TREASURER



THE DOMINION GRESHAM GUARANTEE & CASUALTY COMPANY

ELECTRICAL DEPARTMENT

HEAD OFFICE AND CENTRAL STATION, GRESHAM BUILDING

302 St. James Street.

W. R. HAMILTON
MANAGER & ENGINEER
ELECTRICAL DEPARTMENT

Montreal. June 14th 1915

Secretary,

City of Maisonneuve,

346/15

P. Q.

Dear Sir:-

We have been informed by our Line-foreman, that certain employees of the City of Maisonneuve have removed without authorization from us, or notice to us, six forty-five-foot cedar poles, located on the north side of St. Catherine Street, between Jeanne d'Arc and Boubonnieres Streets.

As these poles are the property of this Company, we should be pleased to have you notify us by whose authority and on whose instructions they were removed, and what steps you intend to take, if any, to replace them.

Yours very truly,

W. R. Hamilton.
Managing Engineer.

18 Juin, 1915.

M. Marius Dufresne,
Maisonneuve.

346/15

Cher Monsieur,-

Re enlèvement de poteaux
rue Ste.Catherine

Je vous transmets sous pli copie d'une lettre de Dominion Gresham Guarantee & Casualty Company, en date du 14 juin courant, au sujet de l'enlèvement de certains poteaux appartenant à cette Compagnie, sur la rue Ste.Catherine entre les rues Jeanne d'Arc & Bourbonnière. Auriez-vous l'obligeance de vouloir bien nous dire si cette réclamation est bien fondée.

Et obligerez

Votre très humble serviteur

Ass.Sec.Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

AT/

X 2 4 6

P25/B1,269

1 2 3



F. J. J. STARK, GENERAL MANAGER

A. KENNEDY, SECRETARY-TREASURER

THE Dominion Gresham Guarantee & Casualty Company

ELECTRICAL DEPARTMENT

HEAD OFFICE AND CENTRAL STATION, GRESHAM BUILDING

302 St. James Street.

Montreal, July 3rd 1920.

W. R. HAMILTON
MANAGER & ENGINEER
ELECTRICAL DEPARTMENT

To the Secretary,

City of Maisonneuve, Que.

Dear Sir:-

Assuming that you received our letter of the 14th instant, re-
our poles removed from St Catherine Street by some of your employees,
shall thank you to favor us with a reply to same, and oblige.

Yours truly,

W. J. Hamilton.
Manager & Engineer.

AMG.

X 2 4 6

P25/B1,269

1 2 4

19 Juillet 1915.

M. Marius Dufresne,
Maisonneuve.

346/15

Cher Monsieur,- Re enlèvement de poteaux rue Ste.Cath.

Le 17 juin dernier je vous adressais copie d'une lettre de The Dominion Gresham Guarantee & Casualty Company, datée du 14 juin dernier, au sujet de l'enlèvement de certains poteaux rue Ste.Catherine, côté nord, entre Jeanne d'Arc & Bourbonnière. Je n'ai reçu aucune information à ce sujet. Aujourd'hui je vous transmets de nouveau sous pli copie d'une autre lettre de la même Cie. datée du 3^e juillet courant, demandant une réponse à sa première lettre. Auriez-vous l'obligeance d'y voir et me faire rapport.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur,

Ass. Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

AL/

23 Juin, 1915.

M. Jos. DuSault,
Maisonneuve.

34/6/15

Cher Monsieur,-

Re poteaux nuisibles rue N.Dame.
Orléans, côté sud-ouest etc.

Je vous transmets sous pli une lettre de M. Marius Dufresne, en date du 22 juin courant, au sujet de certains poteaux nuisibles sur la rue Notre-Dame dont un sur le côté sud-ouest , près de la rue Orléans et un autre sur le côté nord, près des limites ouest de cette Cité.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Ass.Sec.Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

AT/

2 4 6

P25/B1,269

1 2 b
Archives de la Ville de Montréal

TÉLÉPHONE BELL
LASALLE 1282
BUREAU DU SURINTENDANT
DES TRAVAUX PUBLICS

BELL TELEPHONE
LASALLE 1282
SUPERINTENDANT OF
PUBLIC WORKS OFFICE



28 Juin 1915

Cité de Maisonneuve
S. Q. Canada

Au Secrétaire des Travaux de la Cité de
Maisonneuve
Monsieur

346/15

Veuillez nous notifier la Montreal
Light Heat Works Co. d'avoir a
déplacer deux poteaux situés sur la
chaussée de la rue Notre Dame aux
endroits ci-dessous mentionnés.

Rue Notre Dame côté sud vis-à-vis le côté
Ouest de l'avenue Orleans.

L'autre côté Nord près de limite.
et les replacer en dedans de la bordure
du trottoir.

Jos Du Sault
Surintendant des Travaux
de la Cité de Maisonneuve

29 Juin, 1915.

Montreal Light, Heat & Power Coy.,

Montréal.

Messieurs,-

Déplacement poteaux rue N.Dame

Veuillez s.v.p. déplacer deux poteaux appartenant à votre compagnie situés dans l'emplacement du trottoir sur la rue Notre-Dame, dont un sur le côté sud, vis-à-vis le côté ouest de l'avenue Orléans et l'autre sur le côté nord près des limites ouest de cette Cité, et les replacer en dedans de la bordure du trottoir.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Ass.Sec.Trés.


de la Cité de Maisonneuve.

AT/

X 2 4 6

P25/B1,269

THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER COMPANY

Cable Address "POWERCO"

MONTREAL

October 23/15.

139/13

Secretary-Treasurer,
City of Maisonneuve,
Maisonneuve,

QUE.

346/15
Dear Sir:-

We are proceeding to remove arc lamps on Pie IX Boulevard, from Ontario Street to Park Avenue, as per letter from Mr. Dufort, dated October 18th, 1915.

Please note that amongst these lamps, is one situated near the C.N.R. Tracks.

Should any accident occur at this point, we will not hold ourselves responsible for any claims for damage.

Yours truly,
THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER CO.

Bertram
ENGINEER ELECTRICAL DISTRIBUTION.
Gerry

L.M.K. 15



28 Octobre, 1915.

Montreal Light, Heat & Power Coy.,
c/o M. R. M. Wilson, Ingénieur,
Montréal.

Cher Monsieur,-

346/15
Enlèvement de poteaux
Ave. Letourneau, côté est
près Station No. 1

Veuillez s.v.p. déplacer les deux poteaux appartenant à votre Compagnie situés sur l'avenue Letourneau, côté est, et les replacer sur le côté ouest de la même rue à l'endroit que vous indiquera le Chef de Police, M. Marchessault.

Espérant que vous voudrez bien faire ce travail sans délai.

J'ai l'honneur d'être

Votre tr'ès humble serviteur

JH
Sec. Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

AT/

4513

THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER COMPANY

Cable Address "POWERCO"

MONTRÉAL November 8th, 1915.

Mr. J. Hinton,

Secretary-Treasurer,

City of Maisonneuve,

Maisonneuve, Que.

346/15

Dear Sir:-

We beg to acknowledge receipt of yours of the 28th ult., asking us to remove two (2) poles on Letourneau Street, south of Notre Dame Street, from east to west side.

Our Mr. Brown saw your Engineer, Mr. Dufort, on the job, and pointed out that it was almost impossible for us to move these poles. The difficulty in moving the poles is that we have no means of guying the poles, except by attaching guys to private property on the west side of Letourneau Street.

Should these poles be moved and not properly and thoroughly guyed, they would be a source of danger to the public.

For the above reason, we would ask you to withdraw your request, as contained in your letter of the 28th ult.

THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER COMPANY

Cable Address "POWERSCO"

MONTRÉAL

Thanking you, we remain,

Yours truly,

THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER CO.

Alexander
ENGINEER ELECTRICAL DISTRIBUTION.

Per *Blissford*

LAK.AG



2 4 6

P25/B1,269

12 Nov. 1915.

M. Marius Dufresne,

Maisonneuve.

Cher Monsieur,-

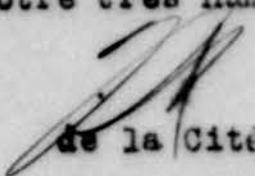
Re poteaux rue Letourneau au sud de la rue N.D.

346/15
Je vous transmets sous pli copie d'une lettre de la Montreal Light, Heat & Power Co., en date du 8 Novembre, 1915, soumise au Conseil de cette Cité à son assemblée du 10 du même mois. Cette lettre déclare qu'il est impossible pour la Compagnie de changer de place 2 de ses poteaux rue Letourneau, au sud de la rue Notre-Dame, tel que vous l'avez demandé. -Sur lecture de cette lettre, j'ai été autorisé de vous en donner communication et de vous prier de vouloir bien donner des instructions à la Compagnie pour qu'un poteau en fer soit substitué aux poteaux en bois dont il est question ci-dessus.

J'ai l'honneur d'"être

Votre très humble serviteur,

Sec.-Trés.


de la Cité de Maisonneuve.

MLL/AL

309/13

13 Avril, 1917

MM. Baker & Robitaille, Avocats,
Aviseurs légaux,
MONTREAL.

Messieurs,-

Fils & poteaux

346/17
M. l'Échevin J.C. Taylor, à la dernière
assemblée du Conseil, a attiré l'attention de ce der-
nier sur le fait que certaines Compagnies relient des
poteaux par un fil oblique venant se fixer au niveau du
trottoir; ce qui constitue, outre l'encombrement des
rues, un danger pour les piétons, notant entre autres
des fils posés rue Ste Catherine entre Aird & 5ème Ave.

J'ai donc été autorisé à demander aux
aviseurs légaux si les Compagnies ont le droit d'en
agir ainsi.

J'ai l'honneur d'être

Votre tout dévoué

Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

AT/

MAIN 1762.

Code Western Union "WABAKER"

CASIER POSTAL 122.

346/17

W. A. BAKER, C. R.,
AVOCAT.

58, rue St-Jacques,

Montréal, 17 Avril 1917 191

Monsieur Jos. Hinton
Secrétaire Trés. Maisonneuve

Cher Monsieur:
re fils et poteaux

346/17
Les Compagnies de télégraphe et téléphone
ne doivent pas obstruer les rues ni incommoder le public ni en-
traver la circulation publique. 6252 ETAT.NEF. et 741 par.a S.NEF.

La Cité peut adresser sa plainte au Comité des Utili-
tés Publiques et il y sera fait droit.

Votre bien dévoués

Baker & Robertaillé

J'entre ces voitures sur
entr'autres, un fil posé près de la ruelle de la rue
Adam, côté sud, sur la 3ème Avenue, interceptant l'
accès à la propriété E. Bleau, et beaucoup d'autres
qui ont été également déclarés nuisibles.

D'après informations reçues, les Compa-
gnies qui exploitent des fils et poteaux ne doivent pas
obstruer les rues ni incommoder, ni entraver la circu-
lation publique. -Nous sommes donc informés qu'en adres-
sant une plainte à ce sujet, au Comité des Utilités Pu-
bliques, il y sera fait droit.

des lieux

J'ai donc été autorisé par le Conseil de
cette Cité, suivant résolution adoptée à son assemblée du
18 avril courant, de vous prier de vouloir bien faire une
inspection et faire disparaître des rues de la Cité de
Maisonneuve, tous les fils obstruant ainsi la circulation.

Espérant que vous voudrez bien y voir,

J'ai l'honneur d'être
Votre tout dévoué,

Sec.-Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

MLL/AL

28 avril 1917

M. le Secrétaire,
Comité des Utilités Publiques
Palais de Justice
Québec.

34/6/1

Cher Monsieur,- Re fils et poteaux nuisibles

La Cité de Maisonneuve reçoit fréquemment des plaintes au sujet des poteaux et fils (bres) que certaines compagnies d'utilités publiques installent dans les rues de cette Cité, constituant ainsi un obstacle à la circulation, et un danger constant pour les piétons. Certains de ces fils (bres) interceptent aussi à plusieurs endroits l'entrée des voitures sur les terrains privés, à noter, entre autres, un fil posé près de la ruelle de la rue Adam, côté sud, sur la 3^e Avenue, interceptant l'accès à la propriété E. Bleau, et beaucoup d'autres qui ont été également déclarés nuisibles.

D'après informations reçues, les Compagnies qui exploitent des fils et poteaux ne doivent pas obstruer les rues ni incommoder, ni entraver la circulation publique. - Nous sommes donc informés qu'en adressant une plainte à ce sujet, au Comité des Utilités Publiques, il y sera fait droit.

des lieux

J'ai donc été autorisé par le Conseil de cette Cité, suivant résolution adoptée à son assemblée du 18 avril courant, de vous prier de vouloir bien faire une inspection et faire disparaître des rues de la Cité de Maisonneuve, tous les fils obstruant ainsi la circulation.

Espérant que vous voudrez bien y voir,

J'ai l'honneur d'être
Votre tout dévoué,


Sec.-Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

MLL/AL

4 Mai, 1917.

MM. Baker & Robitaille, Avocats,
Aviseurs Légaux,
MONTREAL.

346/17

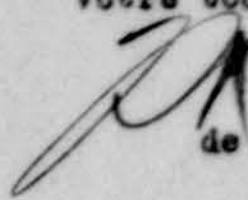
Messieurs,-

Re: fils & potemps

Pour votre propre information, je vous
transmets sous pli une lettre en date du 3 mai ult.
de La Commission des services d'utilité publique de
Québec de même que copie des règles de pratique de
ladite Commission.

Veuillez me croire

Votre tout dévoué



Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

AT/

2 4 6

P25/B1,269

1 3 7

Québec, le 19 mai 1917.

Monsieur,

346/17

Lors de mon passage à Montréal, le 8 courant, je me suis rendu à Maisonneuve au sujet de la plainte faite par cette Ville, que certains haubans (guy wires) obstruaient les entrées privées.

Je suis d'abord allé voir le secrétaire de la Ville, M. J. Hinton, qui m'a fourni certains renseignements dont j'avais besoin et M. Leclaire, inspecteur des bâtisses m'a accompagnés dans mon inspection.

Nous nous sommes rendus tout d'abord sur la 21^{me} avenue, au coin de la rue Adam, en face de la propriété de M. Eug. Bleau.

La Compagnie de Téléphone Bell a là un poteau supportant un câble qui tourne à angle droit pour entrer dans la ruelle; ce poteau est solidé par un hauban composé de 2 câbles métalliques de $\frac{1}{4}$ ou $\frac{3}{8}$ de pouce de diamètre dans lesquels sont intercalés des isolateurs.

Ce hauban n'a gêné personne jusqu'ici mais M. Bleau vient de se construire un garage dont l'entrée se trouverait obstruée par ce hauban.

La Compagnie Bell pourrait remédier facilement à cet état de choses en ancrant le hauban plus loin ou en plantant un étai en bois auquel serait attaché le hauban.

Les seconds haubans dont on se plaint appartiennent à la Dominion Light Heat & Power Co.; ils se trouvent en face de la porte d'entrée du magasin de M. J. Larivière, au no. 237 rue Ste. Catherine est, entre 51^{me} avenue et la rue Aird.

Il y en a deux et chacun est composé de deux câbles métalliques de $\frac{3}{8}$ de pouce de diamètre dans lesquels sont intercalés des isolateurs. Ces deux haubans, comme le fait voir le croquis ci-joint, aboutissent au même point près du sol mais ils sont attachés à deux points différents au poteau qu'ils consolident; ce poteau en renforce lui-même un autre situé au coin de la rue Aird lequel est très chargé.

M. Larivière prétend que ces haubans lui nuisent beaucoup et que de plus, certaines personnes se sont blessées la figure sur ces câbles au sortir de son magasin.

2.

Je suis d'opinion que la Dominion Light Heat & Power Company pourrait remédier à cet inconvénient en attachant ces haubans, à 7 ou 8 pieds au-dessus du sol, à un de ses poteaux ou si nécessaire, à un étai en bois planté à cet effet.

Il m'a été impossible d'établir lequel des deux, du hauban ou de l'édifice, a été construit le premier.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

Alexandre Larivière,

INGENIEUR DE LA COMMISSION.

M. M.Sos. Ahern,
Secrétaire,
Commission des services d'utilité publique de Québec,
Québec.

Une vraie copie

mgs alum
Sec. C.S.U.P.Q.

Québec, le 19 mai 1917.

Monsieur,

Il n'y a pas très longtemps, je portais à la connaissance de la Commission, le fait que certaines compagnies d'électricité semblaient ignorer complètement qu'il existe une loi réglementant la hauteur des fils au-dessus des chemins publics et des rues.

Je crois de mon devoir de vous signaler une nouvelle infraction à cette loi que j'ai remarquée lors de mon voyage à Maisonneuve. Sur la rue Lassalle, du côté est de la rue, depuis le numéro 389 jusqu'au numéro 431, on peut voir 5 fils de distribution placés sur une traverse et se trouvant à 12 pieds du sol.

Le fait qu'un des poteaux porte un transformateur et qu'on a voulu évidemment faire passer les fils en-dessous de ce transformateur, ne constitue pas, d'après moi, une excuse valable, pour tolérer une pareille construction; j'ajouterais que le premier poteau au sud de celui portant le transformateur, a une trentaine de pieds de longueur et il n'a qu'une seule traverse fixée à 12 pieds de terre et portant les fils en question.

De telles infractions, non seulement à la loi mais aussi au bon sens, - et il s'en fait bien d'autres - m'incitent à réclamer de nouveau, une réglementation de la construction des lignes de distribution aériennes.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre humble serviteur,

Alexandre Larivière,

INGENIEUR DE LA COMMISSION.

M. M. Jos. Ahern,
Secrétaire,
Commission des services d'utilité publique de Québec,
Québec.

Une vraie copie

mgs alen
Sec. C.S.U.P.Q.

Document de la Commission des Services d'Utilité publique de Québec

COMMISSION DES SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE
DE QUÉBEC

En chambre. PRESENTS: F.W. Hibbard,
Hon., C.R., président, Sir George Ganneau et F.C. Laberge, Hon.,
I.C., commissaires.

No. 320.

CITE DE MAISONNEUVE

DEMANDEUR(E) SE

- et -

DOMINION LIGHT HEAT & POWER COMPANY

INTIMEE.

ORDONNANCE

ATTENDU que la plainte suivante
a été faite par la Cité de Maisonneuve:-

* La Cité de Maisonneuve reçoit fréquemment des plaintes au sujet des poteaux et fils (bres) que certaines compagnies d'utilités publiques installent dans les rues de cette Cité, constituant ainsi un obstacle à la circulation, et un danger constant pour les piétons. Certains de ces fils (bres) interceptent aussi à plusieurs endroits l'entrée des voitures sur les terrains privés, à moter, entr'autres, un fil posé près de la rue de la rue Adam, côté sud, sur la 3ème Avenue, interceptant l'accès à la propriété E. Bleau, et beaucoup d'autres qui ont été également déclarés nuisibles.

* D'après informations reçues, les compagnies qui exploitent des fils et poteaux ne doivent pas obstruer les rues ni incommoder, ni entraver la circulation publique. Nous sommes donc informés qu'en adressant une plainte à ce sujet, au Comité des Utilités Publiques, il y sera fait droit.

* J'ai donc été autorisé par le Conseil de cette Cité, suivant résolution adoptée à son assemblée du 18 avril courant, de vous prier de vouloir bien faire une inspection des lieux et faire disparaître des rues de la Cité de Maisonneuve, tous les fils et poteaux obstruant ainsi la circulation."

ATTENDU que les deux rapports ci-joints

2.

ont été faite par l'ingénieur de la Commission, il vous est enjoint par la présente de vous conformer aux recommandations y contenues et de faire un rapport à la Commission le ou le 26 juin prochain que vous vous y êtes ainsi conformée.

Québec, le 29 mai 1917.

F.W. Hibbard.

PRESIDENT.

Une vraie copie

mgs alum

Sec C.S.U.P.Q.

6 juin 1917.

Commission des services d'utilité
publique de Québec.
M. Alex. Larivière, ingénieur,
Québec.

346611

Cher Monsieur,-

Haubans (guy wires) obs-
truant entrées privées.

J'ai l'honneur d'accuser réception de
vos deux lettres en date du 19 mai 1917 respectivement,
et d'une copie d'ordonnance datée du 29 du même mois,
se rapportant au sujet ci-dessus et informant également
la Cité de Maisonneuve des mesures que vous avez suggé-
rées à la Commission pour réglementer la hauteur des
fils au-dessus des chemins publics et des rues. Le tout
a été déposé aux archives.

Veuillez me croire, Monsieur

Votre tout dévoué,

Sec.-Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

MLL/AL

30 Mai, 1917.

Montreal Light, Heat & Power Co.,
Edf. Power,
Montreal.

346/17

Messieurs,-

M. J. Larivière, marchand, au No. 237
de la rue Ste-Catherine, Maisonneuve, se plaint qu'il
existe en face de son magasin un fil électrique appartenant
à votre Compagnie qui se trouve au niveau du
trottoir, et par conséquent constitue une nuisance
à la circulation. M. Larivière possède un automo-
bile et ne peut l'arrêter en face de son magasin
à cause de l'obstacle ci-dessus relaté.

Nous espérons qu'il suffira d'attirer
votre attention à ce sujet pour que votre Compagnie
prenne les mesures nécessaires pour obvier à l'incon-
vénient dont on se plaint.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

AT/

CABLE ADDRESS "POWERCO"

THE CIVIC INVESTMENT AND INDUSTRIAL COMPANY

OPERATING

THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER CO. THE CEDARS RAPIDS MANUFACTURING & POWER CO. THE ROYAL ELECTRIC CO.
THE MONTREAL GAS CO. STANDARD LIGHT & POWER CO. PROVINCIAL LIGHT, HEAT & POWER CO.
THE LACHINE RAPIDS HYDRAULIC & LAND CO. ETC.

Montreal June 9th, 1917.

Mr. Joe Hinton,
Sec - Treas. of the City of Maisonneuve.

Dear Sir:-

RE: J. LARIVIÈRE, 237 ST. CATHERINE ST.
Maisonneuve.

Following up your letter of last week, I have made investigations as to the pole opposite the above party's residence, and beg to state, that this pole does not belong to our Company, but to that of the Montreal Public Service.

It would be, however, advisable to write these parties to remove the above pole.

Hoping that this will be satisfactory.

Yours truly,

R. J. Bury
CLAIMS AGENT.

WBS/JL



P25/B1,269

2 4 6

1 4 5 Archives de la Ville de Montréal

15 Juin, 1917.

Montreal Public Service Corporation,
263 St Jacques,
M o n t r é a l .

Messieurs,-

Fil électrique nuisible en face
magasin J.Larivière, 237 Ste Catherine

346/17
M.J.Larivière, marchand, au No. 237 de la rue
Ste Catherine, Maisonneuve, se plaint qu'il existe en
face de son magasin un fil électrique, appartenant à
votre Compagnie, qui se trouve au niveau du trottoir, et
par conséquent constitue une nuisance à la circulation.
M.Larivière possède un automobile et ne peut l'arrêter
en face de son magasin à cause de l'obstacle ci-dessus
mentionné.

Nous espérons qu'il suffira d'attirer votre
attention à ce sujet pour que votre Compagnie prenne
les mesures nécessaires pour obvier à l'inconvénient
dont on se plaint.

Veuillez me croire

Votre tout dévoué


Sec.Tres.
de la Cité de Maisonneuve.

AT/

MONTREAL PUBLIC SERVICE CORPORATION

EASTERN TOWNSHIPS BANK BUILDING

ADDRESS ALL CORRESPONDENCE TO THE COMPANY.

MONTREAL
CANADA.

June 21st, 1917.

Jos. Hinton, Esq.,
Sec. Treasurer
City of Maisonneuve,
Que.

Dear Sir : -

346/11
RE : - COMPLAINT OF J. LARIVIERE,
#237 St Catherine St. Mais.

In reply to your communication of the 15th inst., we beg to advise you that the guy wire referred to had been moved prior to the receipt of your letter.

We trust that upon inspection, you will find conditions satisfactory.

Yours truly,

MONTREAL PUBLIC SERVICE CORPORATION

K. B. Thompson
CHIEF ENGINEER & OPERATING MANAGER

LM/AL

2 4 6

P25/B1,269

1 4 7

Archives de la Ville de Montréal